

ADEKWA

SELARL SIMONEAU, VYNCKIER,
HENNEUSE, VERCAIGNE, VANDENBUSSCHE,
VITSE-BŒUF, MEURIN, SURMONT

Avocats au Barreau de LILLE

Les Rives de la Marne
157bis, avenue de la Marne
59702 MARCQ EN BARŒUL
Tél. 03.20.65 65 80 - Fax 03.20.65 65 99
E-mail : lille@adekwa-avocats.com

J./216567/13 MV/CS
BPN / DAUBIE (SI)

CAHIER DES CONDITIONS DE LA VENTE

Clauses et conditions auxquelles sera adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'audience des saisies immobilières du Tribunal Judiciaire de LILLE, siégeant au Palais de Justice de ladite ville, Avenue du Peuple Belge à LILLE, l'immeuble dont la désignation suit :

COMMUNE de TOURCOING

Les lots de copropriété n° 99 et les 136/20000es des PC (appartement) n° 248 et les 2/20000es des PC et n° 355 et les 2/20000es des PC dépendant d'un ensemble immobilier situé à TOURCOING 10,12,14 et 16, rue Jean Jaurès cadastré section EL n° 90, section EL n° 91 et section EL n° 92 pour une contenance totale de 54a 58ca. Ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître DEWISME Notaire le 30 avril 1958 publié le 20 septembre 1958 Vol 3655 n° 41, modifié aux termes d'un acte reçu par Maître BAUWIN Notaire le 26 janvier 1995 publié le 17 février 1995 Vol 1995P n° 1195, modifié aux termes d'un acte reçu par Maître LEROY Notaire le 19 mars 2021 publié le 30 mars 2021 Vol 2021P n° 2297.

La vente a lieu aux requêtes poursuites et diligences de :

La BANQUE POPULAIRE DU NORD, SA Coopérative de banque populaire à capital variable immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le n° B 457 506 566, dont le siège social est 847, Avenue de la République – 59700 MARCQ EN BARŒUL, représentée par son Directeur Général domicilié es-qualité audit siège.

Maître Philippe VYNCKIER, associé de la Selarl Simoneau Vynckier Henneuse Vercaigne Vandebussche Vitse-Bœuf Meurin Surmont - Cabinet ADEKWA, Avocats au Barreau de LILLE, demeurant Les Rives de la Marne, 157bis, avenue de la Marne - 59702 MARCQ EN BARŒUL qui se constitue et occupera sur la présente poursuite de saisie immobilière et ses suites.

SUR

Monsieur DAUBIE Marc Ernest Christophe né le 12 décembre 1989 à ROUBAIX et **Monsieur LHOMME Cédric** né le 15 mars 1987 à CROIX marié à Monsieur DAUBIE domiciliés ensemble 324, Route de Linselles – 59250 HALLUIN.

Suivant commandement de payer valant saisie immobilière du ministère de la SELARL EXEACTE Huissiers de Justice à WAMBRECHIES en date du 30 mars 2022 publié au service de la publicité foncière de LILLE 3, le 13 mai 2022 Vol 2022S n° 48.

ENONCIATIONS PRELIMINAIRES

Cette saisie a lieu en vertu de :

La grosse dûment en forme exécutoire d'un acte notarié du Ministère de Maître Patrice BEDIEZ Notaire associé à TOURCOING en date du 13 décembre 2011 par lequel Monsieur Cédric LHOMME et Monsieur Marc DAUBIE ont contracté auprès du créancier :

- Un prêt à taux 0% d'un montant de 11 000 € remboursable en 360 mensualités (TEG 1,01 % l'an)
- Un prêt LOGIPRIMO d'un montant de 108 900 € remboursable en 300 mensualités au taux d'intérêts de 3,950 % pour les 120 premières mensualités et au taux Euribor 12 mois majoré d'un complément de taux de 1,800 points pour les 180 mensualités restantes soit à titre indicatif : 3,833 % l'an (TEG 4,680 % l'an)

En garantie de cette créance, une inscription de privilège de prêteur de deniers et d'hypothèque conventionnelle a été publiée auprès du service de la publicité foncière de LILLE 3, le 22 décembre 2011 Vol 2011V n° 4785 et n° 4786.

La BANQUE POPULAIRE DU NORD susnommée a, suivant exploit de la SELARL EXEACTE Huissiers de Justice à WAMBRECHIES en date du 30 mars 2022 fait signifier commandement à Messieurs DAUBIE LHOMME :

De, dans les HUIT JOURS pour tout délai, payer les sommes de :

- **9 060.36 €** sauf mémoire au titre du prêt à taux 0 % d'un montant initial de **11 000 €**
- **101 670.69 €** sauf mémoire au titre du prêt d'un montant initial de **108 900 €**

Décompte pour la période du 07/09/2019 au 31/01/2022

DAUBIE MARC (Dossier n° 106797 - décompte n° 31053 08624502PRT-Prêt Habitat)
 Engagement n° 30846501912 PRT-Prêt Habitat Contrat n° 08624502

Devise : EUR
 Personnes concernées :
 DAUBIE

MARC

Débiteur

Date	Libellé	Débit	Crédit	Imputation des règlements			Calcul des intérêts de la période			Sommes dues après opérations	
				Principal	Intérêts	Taux	Nombre jours	Intérêts	Principal	Intérêts	
07/09/2019	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		30	0,00	27,42	0,00	
07/10/2019	Intérêts du 07/09/2019 au 07/10/2019					0,00			27,42	0,00	
07/11/2019	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		31	0,00	54,84	0,00	
07/11/2019	Intérêts du 07/10/2019 au 07/11/2019					0,00			54,84	0,00	
07/12/2019	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		31	0,00	82,26	0,00	
07/12/2019	Intérêts du 07/11/2019 au 07/12/2019					0,00			82,26	0,00	
07/01/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		30	0,00	109,68	0,00	
07/01/2020	Intérêts du 07/12/2019 au 07/01/2020					0,00			109,68	0,00	
07/02/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		31	0,00	137,10	0,00	
07/02/2020	Intérêts du 07/01/2020 au 07/02/2020					0,00			137,10	0,00	
07/03/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		31	0,00	164,52	0,00	
07/03/2020	Intérêts du 07/02/2020 au 07/03/2020					0,00			164,52	0,00	
07/04/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		29	0,00	191,94	0,00	
07/04/2020	Intérêts du 07/03/2020 au 07/04/2020					0,00			191,94	0,00	
07/05/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		31	0,00	219,36	0,00	
07/05/2020	Intérêts du 07/04/2020 au 07/05/2020					0,00			219,36	0,00	
07/06/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		30	0,00	246,78	0,00	
07/06/2020	Intérêts du 07/05/2020 au 07/06/2020					0,00			246,78	0,00	
07/07/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		31	0,00	274,20	0,00	
07/07/2020	Intérêts du 07/06/2020 au 07/07/2020					0,00			274,20	0,00	
07/08/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		30	0,00	301,62	0,00	
07/08/2020	Intérêts du 07/07/2020 au 07/08/2020					0,00			301,62	0,00	
07/08/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	27,42		-27,42	0,00		31	0,00	329,04	0,00	



Décompte pour la période du 07/05/2019 au 31/01/2022

DAUBIE MARC (Dossier n° 106797 - décompte n° 31054 08624503PRT-Prêt Habitat)

Engagement n° 30846501912 PRT-Prêt Habitat Contrat n° 08624503

Devise : EUR

Personnes concernées :

DAUBIE

MARC

Débiteur

Date	Libellé	Débit	Crédit	Imputation des règlements		Calcul des intérêts de la période			Sommes dues après opérations	
				Principal	Intérêts	Taux	Nombre jours	Intérêts	Principal	Intérêts
07/05/2019	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				596,08	0,00
07/06/2019	Intérêts du 07/05/2019 au 07/06/2019					3,95	31	2,00	596,08	2,00
07/06/2019	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				1 192,16	2,00
07/07/2019	Intérêts du 07/06/2019 au 07/07/2019					3,95	30	3,87	1 192,16	5,87
07/07/2019	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				1 788,24	5,87
07/08/2019	Intérêts du 07/07/2019 au 07/08/2019					3,95	31	6,00	1 788,24	11,87
07/08/2019	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				2 384,32	11,87
07/09/2019	Intérêts du 07/08/2019 au 07/09/2019					3,95	31	8,00	2 384,32	19,87
07/09/2019	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				2 980,40	19,87
07/10/2019	Intérêts du 07/09/2019 au 07/10/2019					3,95	30	9,68	2 980,40	29,55
07/10/2019	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				3 576,48	29,55
07/11/2019	Intérêts du 07/10/2019 au 07/11/2019					3,95	31	12,00	3 576,48	41,55
07/11/2019	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				4 172,56	41,55
07/12/2019	Intérêts du 07/11/2019 au 07/12/2019					3,95	30	13,55	4 172,56	55,09
07/12/2019	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				4 768,64	55,09
07/01/2020	Intérêts du 07/12/2019 au 07/01/2020					3,95	31	16,00	4 768,64	71,10
07/01/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				5 364,72	71,10
07/02/2020	Intérêts du 07/01/2020 au 07/02/2020					3,95	31	18,00	5 364,72	89,10
07/02/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				5 960,80	89,10
07/03/2020	Intérêts du 07/02/2020 au 07/03/2020					3,95	29	18,71	5 960,80	107,81
07/03/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				6 556,88	107,81
07/04/2020	Intérêts du 07/03/2020 au 07/04/2020					3,95	31	22,00	6 556,88	129,81
07/04/2020	ECHÉANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08		-596,08	0,00				7 152,96	129,81

07/05/2020	Intérêts du 07/04/2020 au 07/05/2020						3,95	30	23,22	7 152,96	153,03
07/05/2020	ECHEANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08	-596,08	0,00						7 749,04	153,03
07/06/2020	Intérêts du 07/05/2020 au 07/06/2020						3,95	31	26,00	7 749,04	179,03
07/06/2020	ECHEANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08	-596,08	0,00						8 345,12	179,03
07/07/2020	Intérêts du 07/06/2020 au 07/07/2020						3,95	30	27,09	8 345,12	206,12
07/07/2020	ECHEANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08	-596,08	0,00						8 941,20	206,12
07/08/2020	Intérêts du 07/07/2020 au 07/08/2020						3,95	31	30,00	8 941,20	236,12
07/08/2020	ECHEANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08	-596,08	0,00						9 537,28	236,12
07/09/2020	Intérêts du 07/08/2020 au 07/09/2020						3,95	31	32,00	9 537,28	268,12
07/09/2020	ECHEANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08	-596,08	0,00						10 133,36	268,12
07/10/2020	Intérêts du 07/09/2020 au 07/10/2020						3,95	30	32,90	10 133,36	301,02
07/10/2020	ECHEANCES PRET ECHEANCE IMPAYEE	596,08	-596,08	0,00						10 729,44	301,02
07/10/2020	CAP RESTANT DU	85 624,67	-85 624,67	0,00						96 354,11	301,02
31/01/2022	Intérêts du 07/10/2020 au 31/01/2022						3,95	481	5 015,56	96 354,11	5 316,58
	TOTAL	96 354,11		0,00							

Nature des sommes dues	Montant à l'origine	Montant restant dû à la date d'arrêté
Principal :		96 354,11
Intérêts :		5 316,58
Intérêts et frais jusqu'à parfait règlement :		MEMOIRE
TOTAL DU :		101 670,69

DESCRIPTION ET OCCUPATION

Suivant procès-verbal de description établi par Maître Guillaume GAC Huissier de justice associé à WAMBRECHIES en date du 12 avril 2022 intégralement annexé au présent cahier des conditions de vente.



Frédéric CUVILLIER- Guillaume GAC
150 Avenue de l'Espace
59118 WAMBRECHIES
TEL : 03 20 78 60 40
E-mail :huissiers@exeacte.com

PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

LE MARDI DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT DEUX

à 11 heures 00

A la demande de la :

S.A. BANQUE POPULAIRE DU NORD, au capital variable, immatriculée au RCS de Lille Métropole sous le n° 457 506 566, ayant son siège 847 Avenue de la République à MARCQ-EN-BAROEUL (59700), Agissant poursuites et diligences de son représentant légal

Elisant domicile en mon Etude et au cabinet de Me Philippe VYNCKIER, Avocat associé de la SELARL ADEKWA, Cabinet d'Avocats inscrits au barreau de Lille, demeurant en cette qualité au 157 Bis Avenue de la Marne à (59700) MARCQ-EN-BAROEUL.

Agissant en vertu :

De la Grosse dûment en forme exécutoire d'un acte notarié du ministère de Maître Patrice BEDIEZ, Notaire associé à Tourcoing en date du 13/12/2011.

JE, GAC Guillaume, Huissier de Justice associé au sein de la Selarl EXEACTE, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice à la résidence de WAMBRECHIES (59118), 150 Avenue de l'Espace, soussigné,

Certifie m'être transporté ce jour au 12 Rue Jean Jaurès à TOURCOING (59200) à l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des lots de copropriété n°99 (appartement), n°248 (Cave) et n°355 (Box) dépendant d'un ensemble immobilier situé à (59200) TOURCOING 10, 12, 14 et 16 Rue Jean Jaurès cadastré section EL N°90, section EL N°91 et section EL N°92 ; Lots qui appartiennent à Monsieur DAUBIE Marc, né le 12/12/1989 à Roubaix et à Monsieur LHOMME Cédric, né le 15/03/1987 à Croix, demeurant ensemble au 324 Route de Linselles à HALLUIN (59250) et dont la requérante se propose de poursuivre la vente forcée, à défaut par les susnommés de satisfaire au commandement qui leur a été signifié le 30 Mars 2022.

Référence : 9922030018

Et assisté de:

- Messieurs TEMBUYSER Mickaël, serrurier, BOUTE Michel et MAZINGHIEN Bruno, témoins majeurs.
- Monsieur DESBUISSON Victor de la société AXIMO chargée d'effectuer les différents diagnostics ;

J'ai dressé le présent Procès-Verbal de Description.

PHOTOS DE LA RUE JEAN JAURES





ENTREE N°12 DEPUIS LA RUE





SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

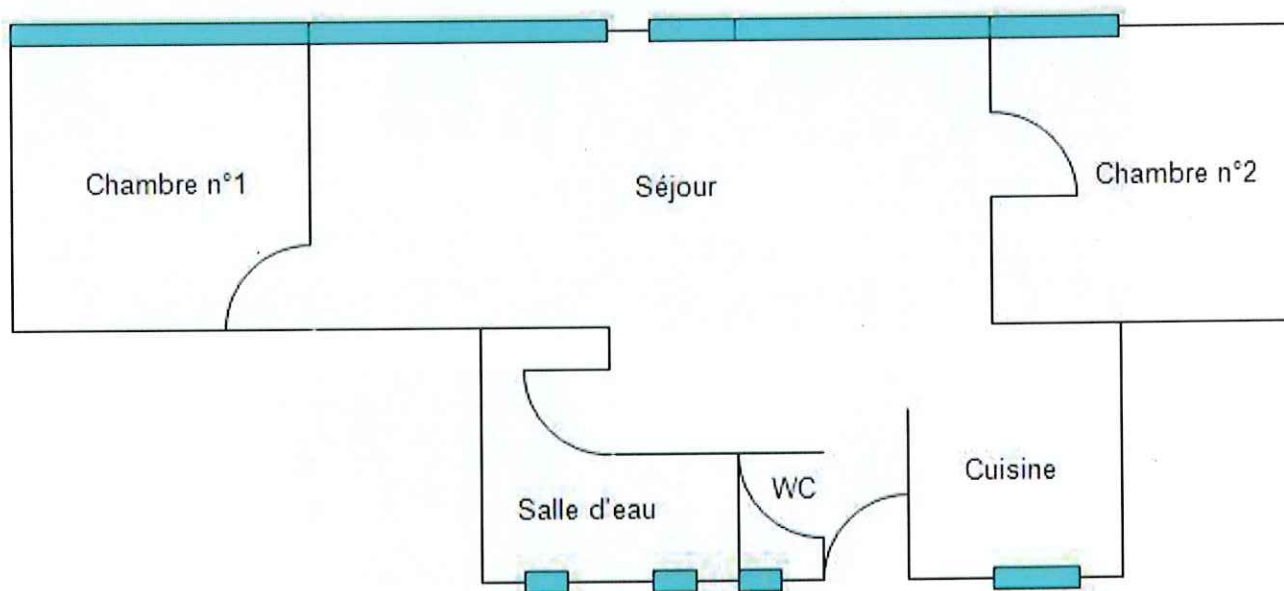
Le syndic est la S.A.R.L. SAFIR IMMO INVESTISSEMENT ayant son siège social 17 Rue Ferdinand Buisson à TOURCOING (59200).

CONDITIONS D'OCCUPATION DU LOGEMENT

L'appartement n°407 (lot n°99) situé au septième étage de l'entrée n°12 est vide de tout occupant.

Les appartements sont chauffés par un chauffage collectif.

CROQUIS



ACCES A L'APPARTEMENT : LOT 99

Depuis une coursive extérieure située au septième étage, j'accède à l'appartement n°407.



Référence : 9922030018

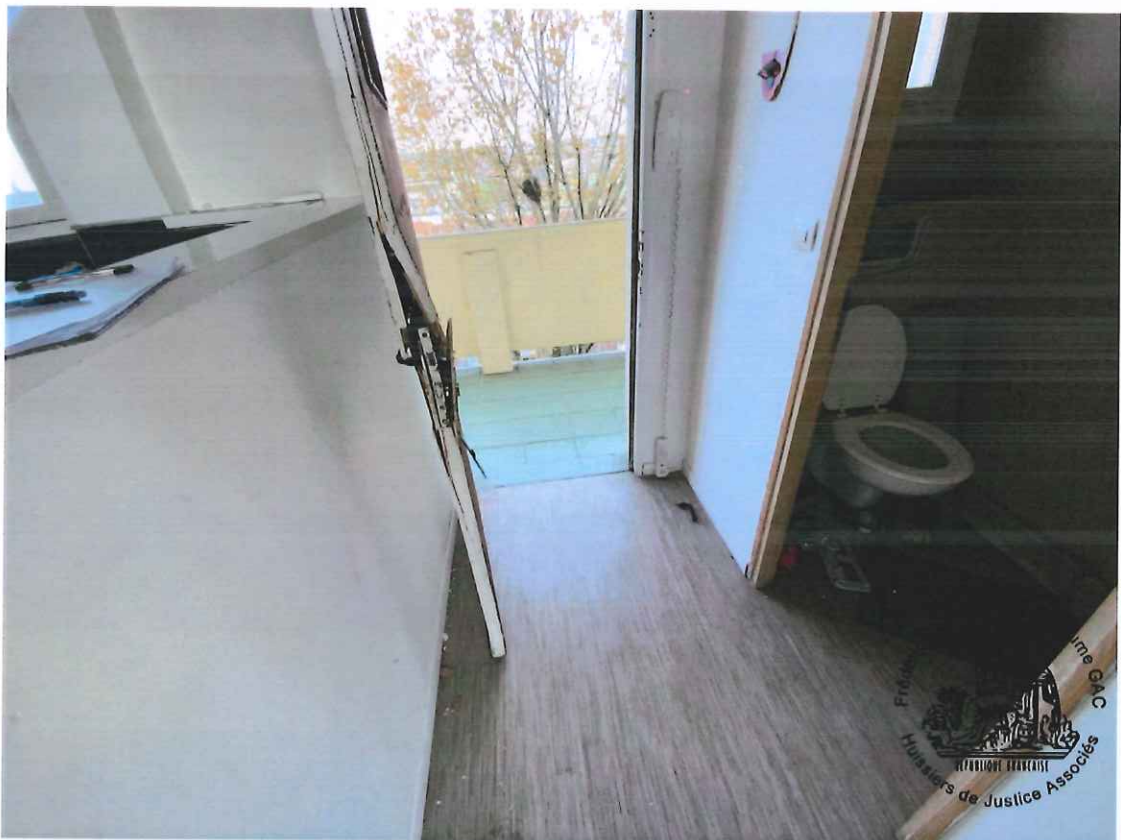
La porte d'entrée est détériorée.



Référence : 9922030018



J'accède à un petit couloir d'entrée.



Référence : 9922030018



WC

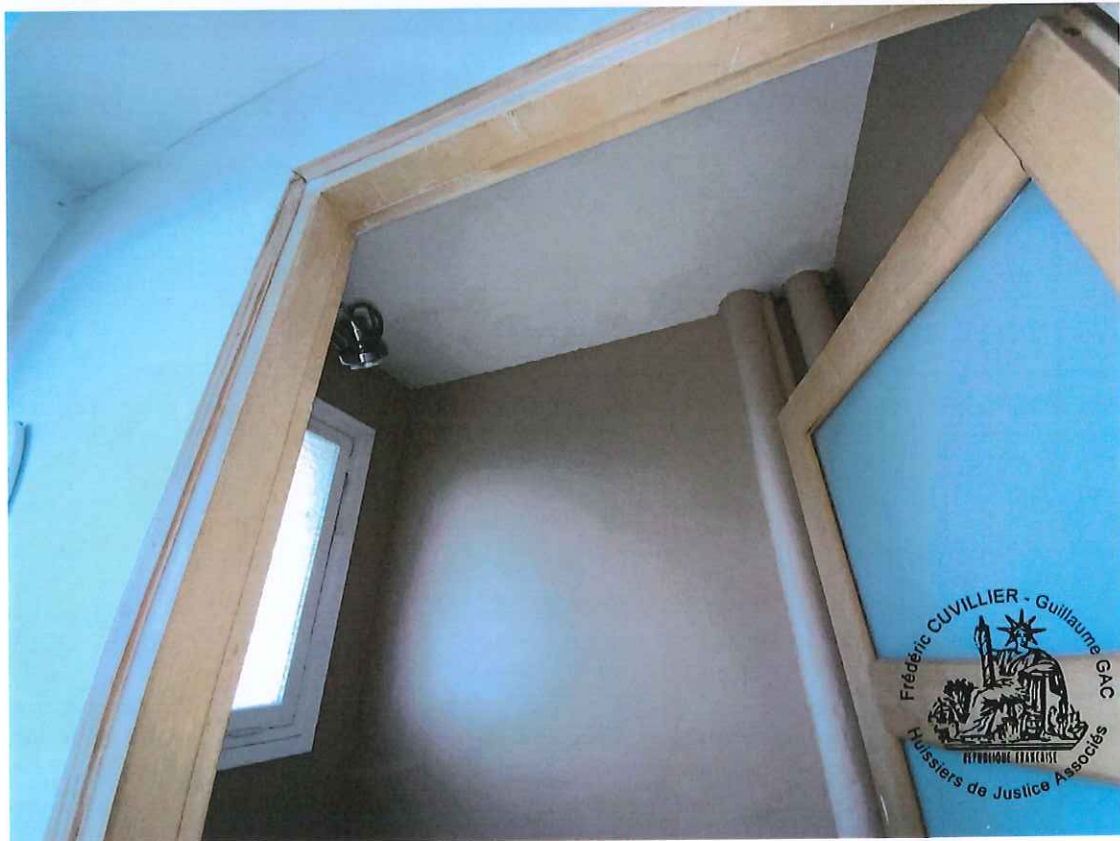
De l'entrée sur la gauche, j'accède au WC. Un bloc sanitaire. Une fenêtre un battant avec carreau brouillé.



Référence : 9922030018



Référence : 9922030018



CUISINE

De l'entrée sur la droite, j'accède à la pièce cuisine. Une cuisine équipée avec un point d'eau. Une fenêtre un battant qui donne sur la courside.



Référence : 9922030018





SALON

De l'entrée, j'accède par une ouverture libre au séjour. Toujours le même revêtement au sol. Des battants fixes et des battants ouvrants qui donnent sur la façade arrière de l'immeuble.



Référence : 9922030018







SALLE DE BAINS

Du séjour, j'accède à la salle de bains. Sol et murs carrelés. Présence de deux fenêtres un battant qui donnent sur la coursive. Présence en équipement d'une double vasque et d'une cabine de douche.



Référence : 9922030018



Référence : 9922030018







CHAMBRE N°1

A l'extrémité du séjour, j'accède à la chambre n°1. Toujours sol sur balatum. Présence de deux ouvrants et d'un battant fixe. L'ouvrant droit est détérioré.







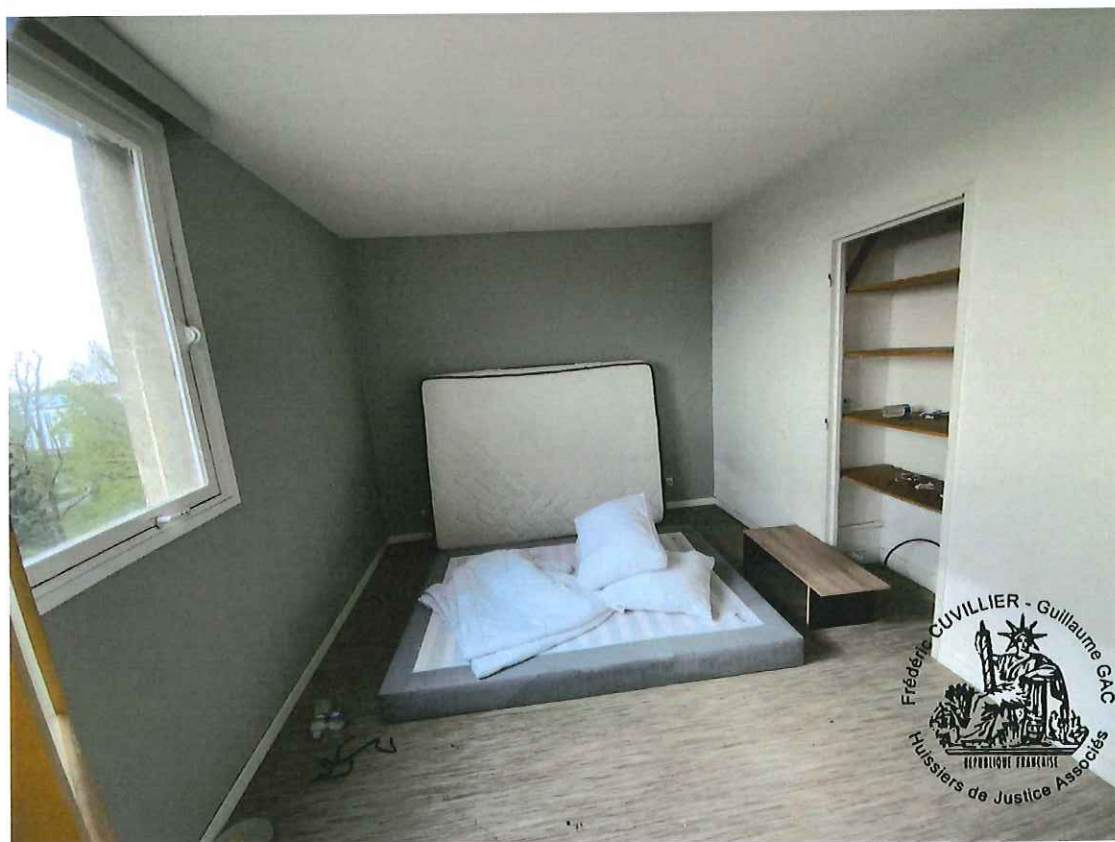


CHAMBRE 2

Du séjour sur la droite, j'accède à la chambre n°2. Toujours sol sur balatum. Présence d'une fenêtre un battant.



Référence : 9922030018







BOX NUMÉRO 63 : LOT N°355

Je me rends par la suite au niveau -1 de l'immeuble et réalise des clichés du box n°63. Il s'agit du lot de copropriété n°355.





CAVE NUMÉRO 99 : LOT N°248

Je me rends par la suite au niveau -2 de l'immeuble et réalise des clichés de la cave n°99. Il s'agit du lot de copropriété n°248.



Référence : 9922030018





De retour en mon Étude, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit et auquel il a été vaqué le 12 Avril 2022.

Pour la Selarl EXEACTE,

Maître Guillaume GAC



Pièces jointes : Certificat de surface et croquis

Coût du présent acte :

Droit Fixe (A.444-3)	219,16 €
S.C.T. (A.444-48)	7,67 €
Vacation Comp A444-18	223,20 €
TOTAL H.T	450,03 €
T.V.A	90,01 €
TOTAL T.T.C.	540,04 €

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : **Appartement**
 Nombre de Pièces :
 Etage : **7ème**
 Numéro de lot : **99**
 Référence Cadastre : **Section EL n°90, 91 et 92**
 Annexes :
 Cave : **(248, 355)**

Adresse : **Résidence du Parc
 12 rue Jean Jaurès
 59200 TOURCOING**
 Propriété de : **5827
 12 Rue Jean Jaurès
 59200 TOURCOING**
 Mission effectuée le : **12/04/2022**
 Date de l'ordre de mission : **13/04/2022**
 N° Dossier : **5827 5827 12.04.22 C**

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total : 70,68 m²

(Soixante-dix mètres carrés soixante-huit)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface	Commentaire
Séjour	7ème	32,70 m ²	
WC	7ème	1,07 m ²	
Salle d'eau	7ème	7,15 m ²	
Chambre n°1	7ème	12,15 m ²	
Chambre n°2	7ème	11,32 m ²	
Cuisine	7ème	6,29 m ²	Y compris placard
Total		70,68 m²	

Annexes & Dépendances	Etage	Surface
Cave n°63	1er SS	1,61 m ²
Cave n°99	2ème SS	3,82 m ²
Total		5,43 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par AXIMO Diagnostics qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Le Technicien :
 Victor DESBUISSON

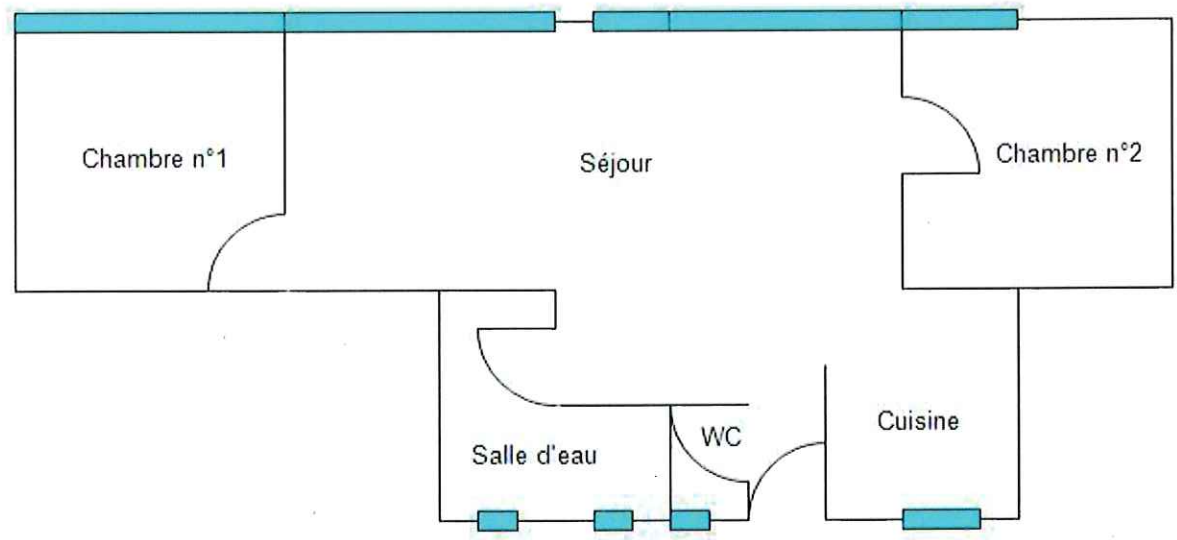
AXIMO DIAGNOSTICS
 237, rue Nationale 59800 Lille
 RCS Lille 491 206 751

à LILLE, le 14/04/2022

Nom du responsable :
 DESBUISSON Jacques

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis



Etat des Risques et Pollutions

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Référence : 5827 5827 12.04.22

Réalisé par Jacques DESBUISSON

Pour le compte de AXIMO

Date de réalisation : 11 mai 2022 (Valable 6 mois)

Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :
du 23 juillet 2020.

REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

12 Rue Jean Jaurès - Résidence du Parc

59200 Tourcoing

Parcelle(s) saisie(s):

EL0090

Vendeur

BANQUE POPULAIRE DU NORD



SYNTHESES

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Etat des Risques et Pollutions (ERP)						
Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation Par ruissellement et coulée de boue	approuvé	10/10/2019	oui	oui ⁽¹⁾	p.3
SIS ⁽²⁾	Pollution des sols	approuvé	13/05/2019	non	-	p.4
SIS	Pollution des sols	approuvé	13/05/2019	non	-	p.4
SIS	Pollution des sols	approuvé	13/05/2019	non	-	p.5
SIS	Pollution des sols	approuvé	01/07/2021	non	-	p.5
SIS	Pollution des sols	approuvé	01/07/2021	non	-	p.5
Zonage de sismicité : 2 - Faible ⁽³⁾				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible ⁽⁴⁾				non	-	-

Etat des risques approfondi (Attestation Argiles / ENSA / ERPS)	Concerné	Détails
Zonage du retrait-gonflement des argiles	Oui	Aléa Moyen
Plan d'Exposition au Bruit ⁽⁵⁾	Non	-
Basias, Basol, Icpe	Oui	47 sites* à - de 500 mètres

*ce chiffre ne comprend pas les sites non localisés de la commune.

(1) cf. section "Prescriptions de travaux".

(2) Secteur d'Information sur les Sols.







(3) Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

(4) Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R.1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

(5) Information cartographique consultable en main et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-pob>

Attention, les informations contenues dans le second tableau de synthèse ci-dessus sont données à titre informatif. Pour plus de détails vous pouvez commander un Etat des risques approfondi.

Attention, les informations contenues dans ce tableau de synthèse sont données à titre informatif et ne sont pas détaillées dans ce document.

Etat des risques complémentaires (Géorisques)			
Risques		Concerné	Détails
 Inondation	TRI : Territoire à Risque important d'Inondation	Oui	Présence d'un TRI sur la commune sans plus d'informations sur l'exposition du bien.
	AZI : Atlas des Zones Inondables	Non	-
	PAPI : Programmes d'actions de Prévention des Inondations	Non	-
	Remontées de nappes	Oui	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave, fiabilité FAIBLE (dans un rayon de 500 mètres).
 Installation nucléaire		Non	-
 Mouvement de terrain		Non	-
 Pollution des sols, des eaux ou de l'air	BASOL : Sites pollués ou potentiellement pollués	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés
	BASIAS : Sites industriels et activités de service	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 500 mètres d'un ou plusieurs sites identifiés.
	ICPE : Installations industrielles	Oui	Le bien se situe dans un rayon de 1000 mètres d'une ou plusieurs installations identifiées.
 Cavités souterraines		Non	-
 Canalisation TMD		Oui	Le bien se situe dans une zone tampon de 1000 mètres autour d'une canalisation.

SOMMAIRE

Synthèses.....	1
Imprimé officiel.....	5
Localisation sur cartographie des risques	6
Procédures ne concernant pas l'immeuble.....	7
Déclaration de sinistres indemnisés.....	9
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	10
Annexes.....	11

Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° _____ du 23/07/2020

Situation du bien Immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : 11/05/2022

2. Adresse

Parcelle(s) : EL0090

12 Rue Jean Jaurès 59200 Tourcoing

3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé

oui non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation Crue torrentielle Remontée de nappe Submersion marine Avalanche
Mouvement de terrain Mvt terrain-Sécheresse Séisme Cyclone Eruption volcanique
Feu de forêt autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés¹

oui non

4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé

oui non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers Affaissement Effondrement Tassement Emission de gaz
Pollution des sols Pollution des eaux autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés¹

oui non

5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRT]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

approuvé

oui non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT

prescrit

oui non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque Industriel Effet thermique Effet de surpression Effet toxique Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité :

Forle zone 5 Moyenne zone 4 Modérée zone 3 Faible zone 2 Très faible zone 1

7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R125-23 du code de l'environnement et R1333-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon :

Significatif zone 3 Faible avec facteur de transfert zone 2 Faible zone 1

8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui non

9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui non

Selon les Informations mises à disposition par l'arrêté préfectoral DCPH/BICPEJ/ du 01/07/2021 portant création des SIS dans le département

Parties concernées

Vendeur BANQUE POPULAIRE DU NORD à _____ le _____
Acquéreur _____ à _____ le _____

¹ cf. section 'Réglementation et prescriptions de travaux'.

1. Partie à compléter par le vendeur - bailleur - donateur - partie 1 et sur sa seule responsabilité

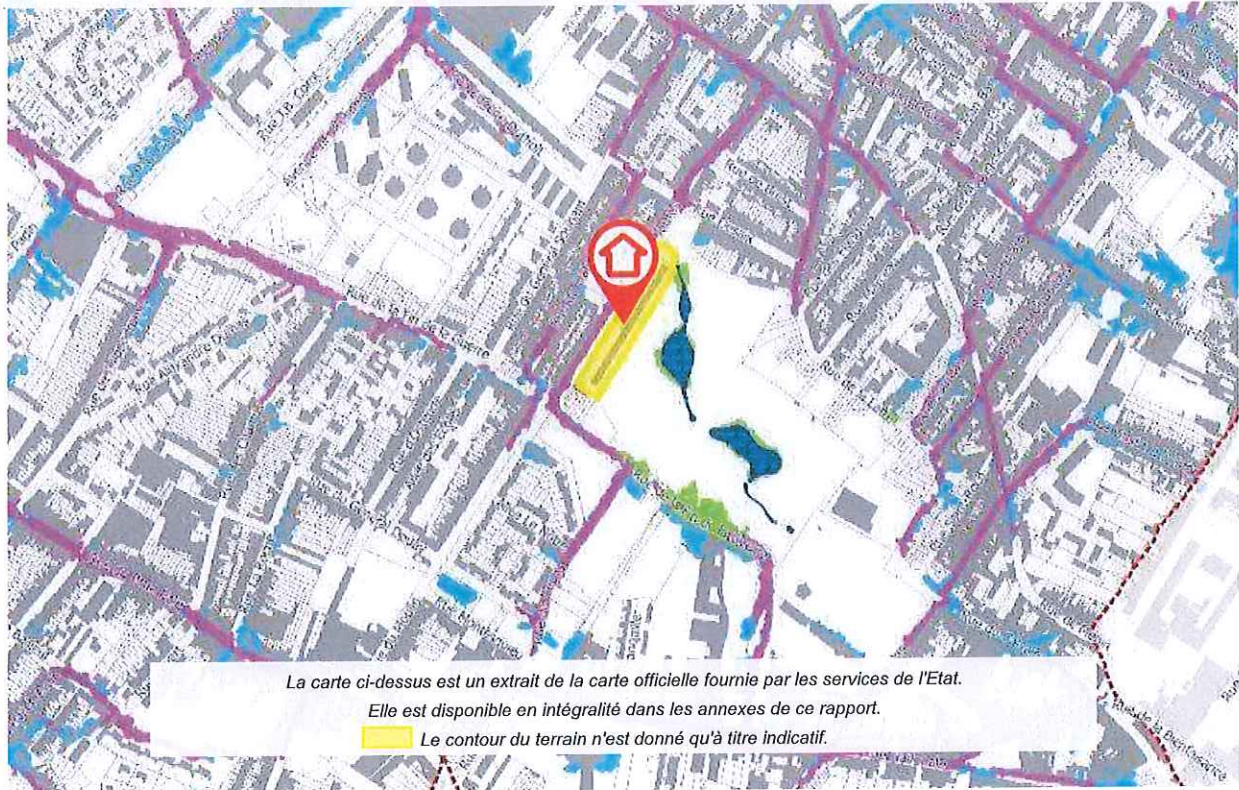
Attention ! SIS n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

Inondation

PPRn Par ruissellement et coulée de boue, approuvé le 10/10/2019

Concerné*

* L'immeuble est situé dans le périmètre d'une zone à risques



Cartographies ne concernant pas l'immeuble

Au regard de sa position géographique, l'immeuble n'est pas concerné par :

Le SIS Pollution des sols, approuvé le 13/05/2019



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 13/05/2019



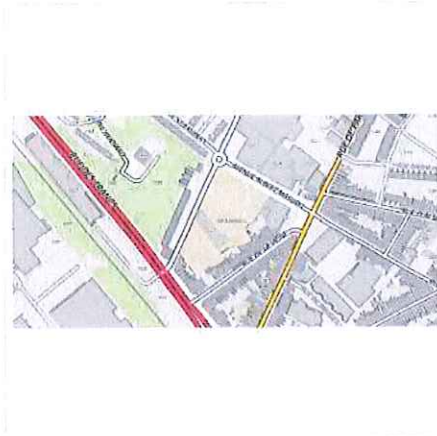
Le SIS Pollution des sols, approuvé le 13/05/2019



SIS Pollution des sols, approuvé le 13/05/2019 (suite)



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 01/07/2021



Le SIS Pollution des sols, approuvé le 01/07/2021



Déclaration de sinistres indemnisés

en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/04/2020	30/06/2020	07/05/2021	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/06/2016	07/06/2016	07/12/2016	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	14/05/2008	14/05/2008	10/10/2008	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	03/07/2005	04/07/2005	30/12/2005	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	29/06/2005	01/07/2005	14/10/2005	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	14/08/1999	14/08/1999	04/12/1999	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	06/06/1998	06/06/1998	22/08/1998	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1995	30/06/1997	18/02/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/07/1993	25/07/1993	11/02/1994	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1990	31/12/1990	03/04/1992	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/01/1990	31/12/1997	29/07/1998	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	07/07/1989	09/07/1989	15/08/1990	<input type="checkbox"/>
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/06/1989	31/12/1989	07/02/1993	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	17/07/1987	17/07/1987	09/10/1987	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	26/07/1983	26/07/1983	18/11/1983	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Préfecture : Lille - Nord
 Commune : Tourcoing

Adresse de l'immeuble :
 12 Rue Jean Jaurès - Résidence du Parc
 Parcelle(s) : EL0090
 59200 Tourcoing
 France

Etabli le :

Vendeur :

Acquéreur :

BANQUE POPULAIRE DU NORD

Prescriptions de travaux

Pour le PPR « Inondation » approuvé le 10/10/2019, des prescriptions s'appliquent dans les cas suivants :

- Quelle que soit la zone et sous la condition "Commune." : référez-vous au règlement, page(s) 98,100
- Quelle que soit la zone et sous la condition "Etablissement Recevant du Public (ERP)." : référez-vous au règlement, page(s) 90,99
- Quelle que soit la zone et sous la condition "camping, caravanage, parc résidentiel de loisirs ou village de vacance (propriétaire ou gestionnaire d'installation ou d'équipement)." : référez-vous au règlement, page(s) 90,99
- Quelle que soit la zone et sous la condition "cuve de combustible ou de produit polluant (cuve, citerne, réservoir, silo, en extérieur, ou cuve d'hydrocarbure à l'intérieur d'un bâtiment)." : référez-vous au règlement, page(s) 88
- Quelle que soit la zone et sous la condition "entrée d'air ou ventilation basse située sous la cote de référence." : référez-vous au règlement, page(s) 89
- Quelle que soit la zone et sous la condition "fissure apparente de paroi, entrée de réseau (gaine ou fourreau d'un réseau électrique, téléphonique, gaz, assainissement ou eau potable)." : référez-vous au règlement, page(s) 89
- Quelle que soit la zone et sous la condition "ouverture de bâtiment (porte, porte-fenêtre, fenêtre...) situé sous la cote de référence." : référez-vous au règlement, page(s) 89
- Quelle que soit la zone et sous la condition "piscine ou de bassin." : référez-vous au règlement, page(s) 89
- Quelle que soit la zone et sous la condition "produit ou matériel polluant ou dangereux." : référez-vous au règlement, page(s) 88
- Quelle que soit la zone et sous la condition "réseau ou équipement sensible (gestionnaire)." : référez-vous au règlement, page(s) 90

Documents de référence

- > Règlement du PPRn Par ruissellement et coulée de boue, approuvé le 10/10/2019
- > Note de présentation du PPRn Par ruissellement et coulée de boue, approuvé le 10/10/2019

Sauf mention contraire, ces documents font l'objet d'un fichier complémentaire distinct et disponible auprès du prestataire qui vous a fourni cet ERP.

Conclusions

L'Etat des Risques délivré par AXIMO en date du 11/05/2022 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 23/07/2020 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque Inondation Par ruissellement et coulée de boue et par la réglementation du PPRn Inondation approuvé le 10/10/2019
Des prescriptions de travaux existent selon la nature de l'immeuble ou certaines conditions caractéristiques.
- Le risque sismique (niveau 2, sismicité Faible) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Sommaire des annexes

- > Arrêté Préfectoral du 23 juillet 2020
- > Cartographies :
 - Cartographie réglementaire PPRn Par ruissellement et coulée de boue, approuvé le 10/10/2019
 - Cartographie réglementaire de la sismicité

A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.

Direction départementale des territoires et de la mer du
Nord

Service Sécurité Risques et Crises

**Arrêté préfectoral relatif à l'état des risques et pollutions de biens immobiliers situés sur la commune de
Tourcoing**

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 23 juillet 2020 permettant d'établir l'état des risques et pollutions pour les acquéreurs et les locataires, et son annexe listant des communes concernées sur le département du Nord ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 février 2020 donnant délégation de signature à Monsieur Éric FISSE, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord ;

Sur proposition du chef du service sécurité, risques et crises ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires des biens immobiliers situés sur la commune de Tourcoing sont consignés dans le dossier d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie de Tourcoing et sur le site des services départementaux de l'État à l'adresse suivante :

<http://nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-naturels-technologiques-et-miniers>

Article 2 – Le précédent arrêté en date du 5 juillet 2019 pour la commune de Tourcoing est abrogé.

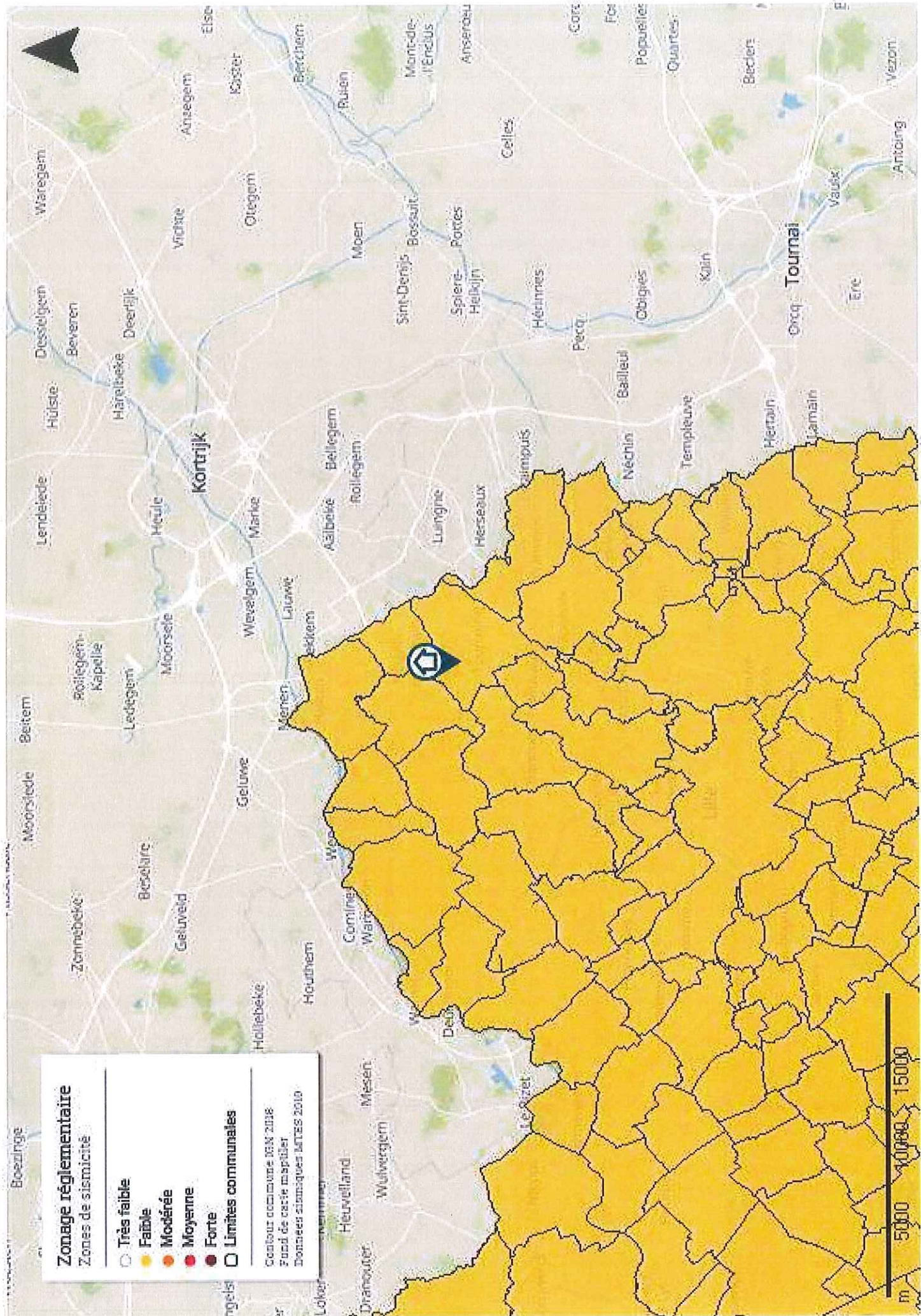
Article 3 – Une copie du présent arrêté et de son annexe est adressée en mairie pour affichage, et à la chambre départementale des notaires.

Article 4 – Le préfet et le maire de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

Fait à Lille, le 23 juillet 2020
Pour le préfet et par délégation


Direction départementale
des Territoires et de la Mer
Directeur Adjoint

Antoine LABEL



Zonage réglementaire

Zones de sismicité

- Très faible
- Faible
- Modérée
- Moyenne
- Forte
- Limites communales

Contour communal NBN 2018
 Fond de carte mapabier
 Données sismiques ARTES 2010

m 5000 10000 15000

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

A DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Appartement	Adresse : Résidence du Parc 12 rue Jean Jaurès 59200 TOURCOING
Nombre de Pièces :	
Etage : 7ème	Propriété de: 5827 12 Rue Jean Jaurès 59200 TOURCOING
Numéro de lot : 99	
Référence Cadastre : Section EL n°90, 91 et 92	Mission effectuée le : 12/04/2022
<u>Annexes :</u>	Date de l'ordre de mission : 13/04/2022
Cave : (248, 355)	N° Dossier : 5827 5827 12.04.22 C

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total : 70,68 m²

(Soixante-dix mètres carrés soixante-huit)

Commentaires : Néant

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface	Commentaire
Séjour	7ème	32,70 m ²	
WC	7ème	1,07 m ²	
Salle d'eau	7ème	7,15 m ²	
Chambre n°1	7ème	12,15 m ²	
Chambre n°2	7ème	11,32 m ²	
Cuisine	7ème	6,29 m ²	Y compris placard
Total		70,68 m²	

Annexes & Dépendances	Etage	Surface
Cave n°63	1er SS	1,61 m ²
Cave n°99	2ème SS	3,82 m ²
Total		5,43 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par AXIMO Diagnostics qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Le Technicien :

victor DESBUISSON

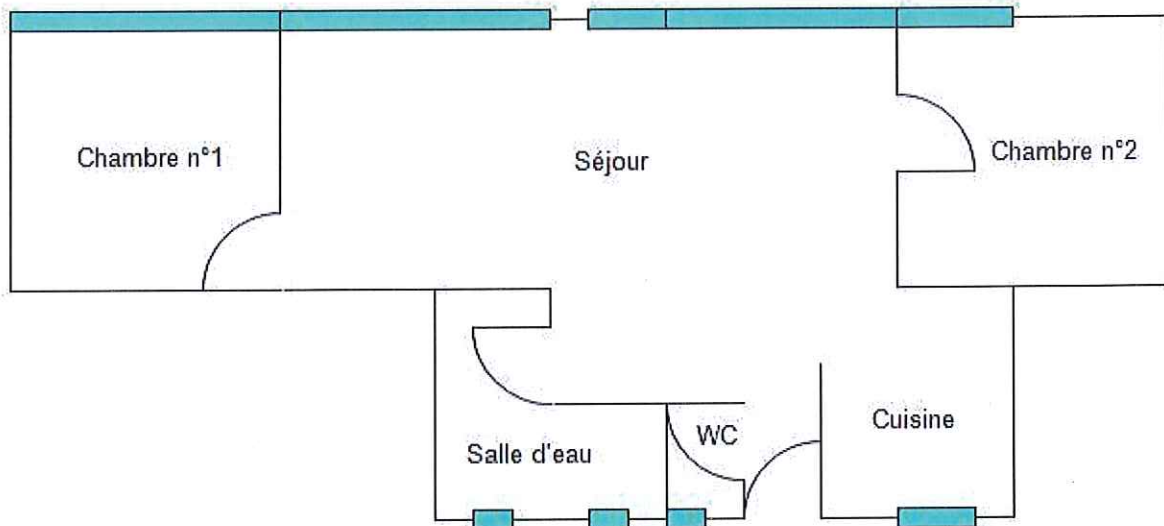

AXIMO DIAGNOSTICS
237, rue Nationale 59800 Lille
RCS Lille 491 206 751

à LILLE, le 14/04/2022

Nom du responsable :
DESBUISSON Jacques

DOCUMENTS ANNEXES

Croquis



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011); Arrêtés du 12 décembre 2012;

A INFORMATIONS GENERALES

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Appartement	Escalier :
Cat. du bâtiment : Habitation (Parties privatives d'immeuble collectif d'habitation)	Bâtiment :
Etage : 7ème	Porte :
Numéro de Lot : 99	Propriété de: 5827
Référence Cadastre : Section EL n°90, 91 et 92	12 Rue Jean Jaurès
Date du Permis de Construire : 1958	59200 TOURCOING
Adresse : Résidence du Parc 12 rue Jean Jaurès	
59200 TOURCOING	

Annexes :

Numéro de lot de Cave : (248, 355)

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : SAS BANQUE POPULAIRE DU NORD	Documents fournis :	Néant
Adresse : Direction des Crédits - Service Contentieux 847 avenue de la République	Moyens mis à disposition :	Néant
59700 MARCQ-EN-BAROEUL		
Qualité : Banque		

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : 5827 5827 12.04.22 A	Date d'émission du rapport :	14/04/2022
Le repérage a été réalisé le : 12/04/2022	Accompagnateur :	Aucun
Par : DESBUISSON victor	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
N° certificat de qualification : CPDI2557	Adresse laboratoire :	Parc Edonia -Bâtiment R rue de la Terre Adélie 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
Date d'obtention : 17/01/2018	Numéro d'accréditation :	1-0913
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Organisme d'assurance professionnelle :	SATEC
I.Cert	Adresse assurance :	
Parc Edonia - Bât. G	N° de contrat d'assurance :	6794707604
rue de la Terre Victoria	Date de validité :	31/08/2022
35760 SAINT-GRÉGOIRE		
Date de commande : 13/04/2022		

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise



AXIMO DIAGNOSTICS
237, rue Nationale - 59800 Lille
RCS Lille 491 206 751

Date d'établissement du rapport :

Fait à **LILLE** le **14/04/2022**

Cabinet : **AXIMO Diagnostics**

responsable : **DESBUISSON Jacques**

diagnostiqueur : **DESBUISSON victor**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Ce rapport ne peut être utilisé pour satisfaire aux exigences du repérage avant démolition ou avant travaux.

5827 5827 12.04.22 A 1/10

AXIMO Diagnostics
237, rue Nationale - 59800 Lille

Sarl au capital de 12 000 €
RCS Lille 491 206 751 00019

Téléphone 03 20 40 01 40
Télécopie 03 20 99 06 32
Mobile 06 32 92 03 02

TVA FR 484 912 067 51
Responsabilité Professionnelle Axa
Mail j.desbuisson@wanadoo.fr

C SOMMAIRE

INFORMATIONS GENERALES 1

DESIGNATION DU BATIMENT 1

DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 1

EXECUTION DE LA MISSION 1

CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR 1

SOMMAIRE 2

CONCLUSION(S) 3

LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION 3

LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION 3

PROGRAMME DE REPERAGE 4

LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20) 4

LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-21) 4

CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 5

RAPPORTS PRECEDENTS 5

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 5

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION 5

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE 6

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR 6

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE 6

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS 6

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE) 7

COMMENTAIRES 7

ELEMENTS D'INFORMATION 7

ANNEXE 1 – CROQUIS 8

ATTESTATION(S) 9

D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Aucun

E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 12/04/2022

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

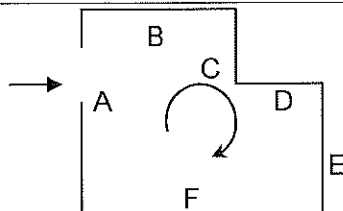
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.

H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Séjour	7ème	OUI	
2	WC	7ème	OUI	
3	Salle d'eau	7ème	OUI	
4	Chambre n°1	7ème	OUI	
5	Chambre n°2	7ème	OUI	
6	Cuisine	7ème	OUI	
7	Cave n°63	1er SS	OUI	
8	Cave n°99	2ème SS	OUI	

DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Etage	Elément	Zone	Revêtement
1	Séjour	7ème	Mur	A	Placo/Peinture
			Mur	B	Placo/Peinture
			Mur	C	Placo/Peinture
			Mur	D	Placo/Peinture
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
			Plancher	Sol	Sol souple
2	WC	7ème	Mur	A	Placo/Peinture
			Mur	B	Placo/Peinture
			Mur	C	Placo/Peinture
			Mur	D	Placo/Peinture
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
			Plancher	Sol	Sol souple
3	Salle d'eau	7ème	Mur	A	Carrelage
			Mur	B	Carrelage
			Mur	C	Carrelage
			Mur	D	Carrelage
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
			Plancher	Sol	Carrelage
4	Chambre n°1	7ème	Mur	A	Placo/Peinture
			Mur	B	Placo/Peinture
			Mur	C	Placo/Peinture
			Mur	D	Placo/Peinture
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
			Plancher	Sol	Sol souple
5	Chambre n°2	7ème	Mur	A	Placo/Peinture
			Mur	B	Placo/Peinture
			Mur	C	Placo/Peinture
			Mur	D	Placo/Peinture
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
			Plancher	Sol	Sol souple
6	Cuisine	7ème	Mur	A	Plâtre/Peinture
			Mur	B	Plâtre/Peinture
			Mur	C	Plâtre/Peinture
			Mur	D	Plâtre/Peinture
			Plafond	Plafond	Placo/Peinture
			Plancher	Sol	Sol souple
7	Cave n°63	1er SS	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton
8	Cave n°99	2ème SS	Mur	A	Briques
			Mur	B	Briques
			Mur	C	Briques
			Mur	D	Briques
			Plafond	Plafond	Béton
			Plancher	Sol	Béton

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR
Néant
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE
Néant
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.
Néant

Amiante

5827 5827 12.04.22 A

6/10

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

LEGENDE

Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)		MD : Matériau(x) dégradé(s)
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique		
	AC1	Action corrective de premier niveau		
	AC2	Action corrective de second niveau		

COMMENTAIRES

Néant

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

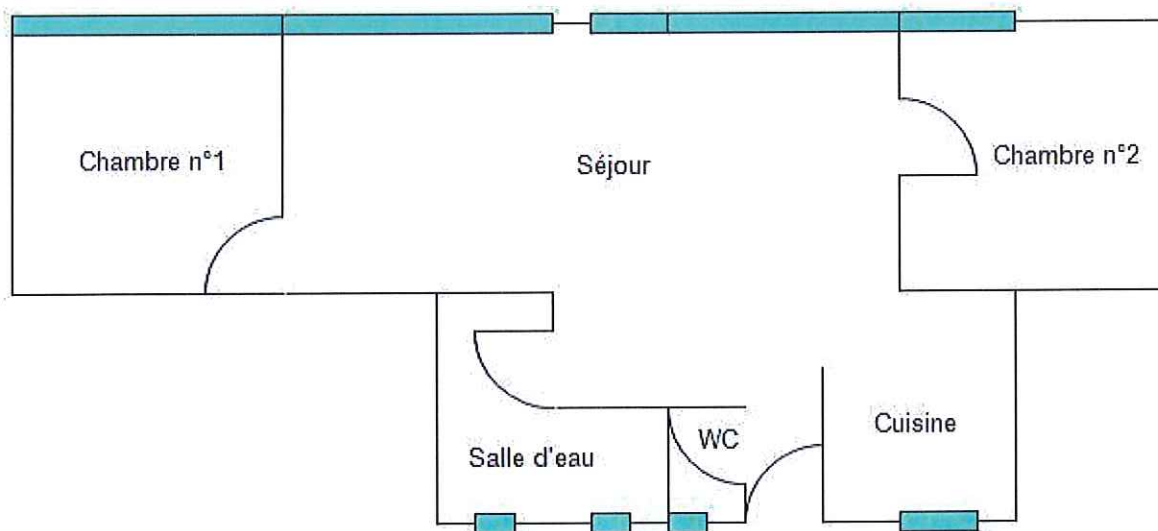
Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org

ANNEXE 1 – CROQUIS

PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse de l'immeuble :	
N° dossier :	5827 5827 12.04.22			Résidence du Parc 12 rue Jean Jaurès 59200 TOURCOING	
N° planche :	1/1	Version :	0	Type :	Croquis
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis



ATTESTATION(S)

SATEC
COURTAGE EN ASSURANCES

ATTESTATION D'ASSURANCE

Responsabilité Civile Professionnelle
Pour les Diagnostiqueurs Immobiliers en application de l'article R 271-2 et suivants du code de la construction et de l'Habitation
Nous soussignés, AXA France IARD, 313 terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre cedex, attestons, que **Le Cabinet AXIMO DIAGNOSTICS, 237 Rue Nationale - 59800 LILLE** a souscrit pour son compte le contrat N°6794707604 de **300 000€ par sinistre et de 500 000€ par année d'assurance et par cabinet** garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités ci-dessous:

- Repérage amiante avant transaction, avant travaux, après travaux
- Dossier Technique Amiante (Art R1334-25 du Code de la Santé Publique)
- Repérage amiante avant démolition (Art R1334-27 du Code de la Santé Publique)
- Constat des risques d'exposition au plomb (CREP) et Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb par les peintures (DRIPP) (Art. L1334-5 à L1334-8-1, Art. R 1334-1 du Code de la Santé Publique)
- Mesurage et loi Carrez (Art.46 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965. Article 4-1 (1) et 4-23 du décret n° 67-223 du 17 mars 1967. Art. 78 de la Loi n°2009-323 du 25 mars 2009)
- Etat des risques naturels et technologiques (Art L125-5 et R 125-26 du code de l'environnement)
- Diagnostic et Audit de Performance Énergétique (Art. L134-1, Art. R134-1 à R134-5 du Code de l'environnement et décret n°2008-461 du 15 mai 2008)
- Etat de l'installation intérieure d'électricité (Art. L134-7, Art. R134-10 à R134-14 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- Etat de l'installation intérieure de gaz (Art. L 134-6, Art. R134-6 à R134-9 du Code de la Construction et de l'Habitation)
- Diagnostic d'Accessibilité handicapés
- Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés ou des assureurs
- Etat du bâtiment relatif à la présence de termites (Art. L133-6 et R133-1, R133-7 et R133-8 du Code de la construction et de l'habitation) et états parasitaires (champignons lignivores, insectes xylophages et parasites du bois)
- Diagnostic Technique Immobilier et logement décent (Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000, dite Loi SRU)
- Diagnostic radon
- Conformité aux normes de Surfaces et d'Habitabilité, PTZ (prêt à taux zéro) et prêts conventionnés
- Evaluation en valeur de marché
- Légionellose
- Sécurité piscine de particulier
- Etat des lieux locatif
- Diagnostic et contrôle des assainissements individuel et collectif
- Milliards de copropriété, et modificatifs d'état descriptif de division,
- Conseil en économie d'énergie
- Infiltrométrie
- Pose de détecteurs de fumée exclusivement sur bâtiments existants hors construction neuve.
- Vérification de la conformité de la réglementation thermique RT 2012 pour réaliser le diagnostic de performance énergétique dans le cas d'une maison individuelle ou accolée.
- Evaluation en déperdition thermique par thermographie Infrarouge et infiltrométrie

Est acquise également au titre de toutes les activités la couverture de la Responsabilité Civile Exploitation à concurrence de 9.000.000 € par sinistre, par année et par société pour tous dommages confondus dont 1.200.000 € par année pour les dommages matériels et immatériels consécutifs.

Les garanties sont acquises à l'Assuré sous réserve qu'il puisse justifier de toutes les qualifications nécessaires à l'exécution de ses activités.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager l'assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/09/2021 au 31/08/2022.

La présente attestation qui ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère est valable, sous réserve du paiement de la prime jusqu'à la fin de l'année d'assurance en cours et, en tout état de cause, jusqu'à la date de suspension ou de résiliation éventuelle du contrat pendant ladite année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à **Levallois-Perret**, le 04 Août 2021

GROUPES SATEC – Immeuble Le Hub – 4 place du 8 mai 1945 – CS 8 92532 LEVALLOIS PERRET CEDEX EDEX - TEL : 01 42 80 15 03 - FAX : 01 42 80 15 03
 42 rue de la République - 92000 Nanterre
 SAS de Courtage d'Assurances au capital de 36 344 931.66 € indirectement détenue par AXA France IARD
 RCS Nanterre 784 395 725
 Registre des Intermédiaires d'Assurance
 Sous le contrôle de l'Autonté de Contrôle Prudential et de Résolution
 En cas de réclamation, vous pouvez contacter votre interlocuteur habituel ou AXA France IARD au service client au mail : reclamations@groupe-satec.com
 TVA Intracommunautaire : SATEC FR 70784395725

5827 5827 12.04.22 A

9/10

AXIMO Diagnostics
237, rue Nationale - 59800 Lille

Téléphone 03 20 40 01 40
Télécopie 03 20 99 06 32
Mobile 06 32 92 03 02

Sarll au capital de 12 000 €
RCS Lille 491 206 751 00019

TVA FR 484 912 067 51
Responsabilité Professionnelle Axa
Mail j.desbuisson@wanadoo.fr

CERTIFICAT DE QUALIFICATION

Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI2557 Version 005



Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DESBUISSON Victor

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 16/01/2023
DPE Individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 28/06/2018 - Date d'expiration : 27/06/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 27/12/2013 - Date d'expiration : 26/12/2018
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 27/12/2018 - Date d'expiration : 26/12/2023
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 19/12/2017 - Date d'expiration : 18/12/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 05/12/2018.

* Mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
** Mission de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des contrôles de risque d'explosion au plomb, des diagnostics du risque d'inondation par la pluie des pentures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 23 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique du bâtiment de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 3 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Certification de personnes
Diagnosticteur
Portée disponible sur www.icert.fr

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire



CPEDIFR11 rev13

Amiante

DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

n° : 2259E10175160

établi le : 21/04/2022

valable jusqu'au : 20/04/2032

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe



adresse : 12 rue Jean Jaurès, 59200 TOURCOING / étage: 7ème - N° lot: 99

type de bien : Appartement

année de construction : 1958

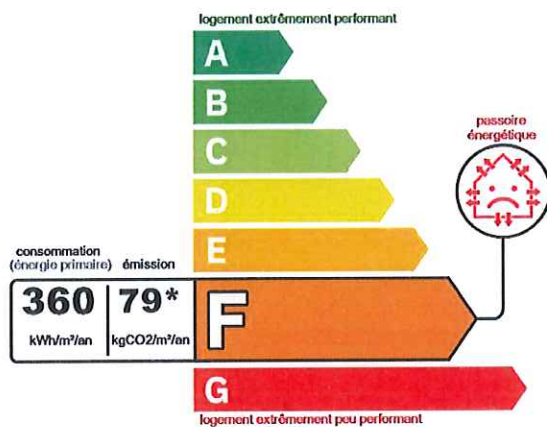
surface habitable : 70,68 m²

propriétaire : 5827

adresse : 12 Rue Jean Jaurès, 59200 TOURCOING

Performance énergétique

* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements.

Ce logement émet 5643 kg de CO₂ par an, soit l'équivalent de 29238 km parcourus en voiture.

Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires). En cas de système collectif, les montants facturés peuvent différer en fonction des règles de répartition des charges. Voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **1587 €** et **2147 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

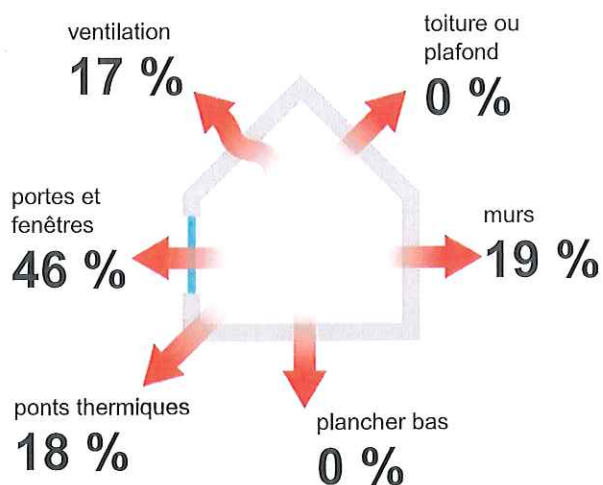
Informations diagnostiqueur

AXIMO Diagnostics
237, rue Nationale
59800 LILLE
diagnostiqueur :
victor DESBUISSON

tel : 03.20.40.01.40
email : aximo.diags@gmail.com
n° de certification : CPDI2557
organisme de certification : I.Cert

AXIMO DIAGNOSTICS
237, rue Nationale 59800 Lille
RCB Lille 401 208 781

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



INSUFFISANTE

MOYENNE

BONNE

TRÈS BONNE

Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



INSUFFISANT



MOYEN



BON

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtres de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Des solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

usage	consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)		frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	gaz naturel	20390 (20390 éf)	Entre 1 208€ et 1 634€	74%
eau chaude sanitaire	gaz naturel	4377 (4377 éf)	Entre 259€ et 351€	17%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	307 (134 éf)	Entre 33€ et 45€	3%
auxiliaires	électrique	405 (176 éf)	Entre 87€ et 117€	6%
énergie totale pour les usages recensés		25 479 kWh (25 077 kWh é.f.)	Entre 1 587€ et 2 147€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 110,16l par jour.

é.f. → énergie finale

* Prix moyens des énergies indexés au 08/10/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -21,1% sur votre facture **soit -300 € par an**

astuces (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 110,16l /jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (1-2 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l. 45l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -14% sur votre facture **soit -43 € par an**

astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.







En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie :

www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

Vue d'ensemble du logement

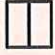

	description	isolation
 murs	Mur Sud Sud Béton banché donnant sur Extérieur, isolation inconnue Mur Nord Nord Béton banché donnant sur Extérieur, isolation inconnue	insuffisante
 plancher bas	Pas de plancher déperditif	
 toiture / plafond	Pas de plafond déperditif	
 portes et fenêtres	Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 16 mm) Porte Bois Vitrée <30% simple vitrage	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 chauffage	Chaudière standard Gaz naturel installée en 2018 sur Plancher chauffant Chaudière standard Gaz naturel installée en 2018 sur Plancher chauffant
 eau chaude sanitaire	Chaudière standard Gaz naturel installée en 2018 Chaudière standard Gaz naturel installée en 2018
 ventilation	Ventilation par ouverture de fenêtres
 pilotage	Chaudière standard : Plancher chauffant : sans régulation pièce par pièce, intermittence central collectif Chaudière standard : Plancher chauffant : sans régulation pièce par pièce, intermittence central collectif

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 vitrages	Bien nettoyer l'intérieur du dormant de fenêtre, pour une aération correct
 éclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.





▲ Selon la configuration, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

Recommandations d'amélioration de la performance







Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack  1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack  2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux  1 +  2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack  1 avant le pack  2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.


1

Les travaux essentiels montant estimé : 2206,156 à 6020,52 €

lot	description	performance recommandée
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 murs	Isolation des murs par l'intérieur (donne sur extérieur) : Isolation des murs par l'intérieur. Les performances thermiques minimales à respecter sont en fonction du type de paroi opaque et à la zone climatique. Pour aller plus loin dans les recommandations, le label Effinergie impose à minima : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour tout type d'isolation. En 2021, pour bénéficier de MaPrimRénov', elle est de $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$ pour l'isolation des murs, peu importe la technique d'isolation. Pour les murs non étanches à la vapeur d'eau, isoler avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.	$R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$
 ventilation	Installer une VMC Hygroréglable type B : Installer une VMC Hygroréglable type B	
 portes et fenêtres	Installation d'une porte isolante : Les performances thermiques minimales à respecter sont fixées par l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants : $U_d \leq 2 \text{ W/(m}^2 \cdot \text{K)}$ • Respecter les performances thermiques minimales imposées par la réglementation thermique.	

2

Les travaux à envisager montant estimé : 3750 à 7900 €

lot	description	performance recommandée
 portes et fenêtres	Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$ et un facteur de transmission solaire $S_w \geq 0,36$. Montant estimé par fenêtre Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.)

 $U_w < 1,7W/m^2K$

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.)

 $U_w < 1,7W/m^2K$

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.)

 $U_w < 1,7W/m^2K$

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.)

 $U_w < 1,7W/m^2K$

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



portes et fenêtres

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un $U_w \leq 1,3$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,3$ ou un $U_w \leq 1,7$ $W/m^2.K$ et un facteur de transmission solaire $Sw \geq 0,36$.)

 $U_w < 1,7W/m^2K$

Montant estimé par fenêtre

Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air



portes et fenêtres

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22$ $m^2.K/W$.



portes et fenêtres

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22$ $m^2.K/W$.



portes et fenêtres

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$.



portes et fenêtres

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$.



portes et fenêtres

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$.



portes et fenêtres

Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$.



portes et fenêtres

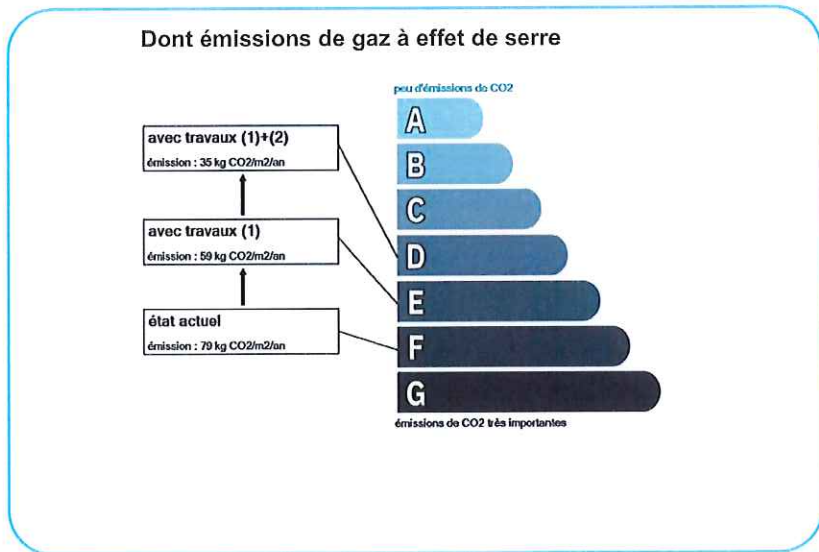
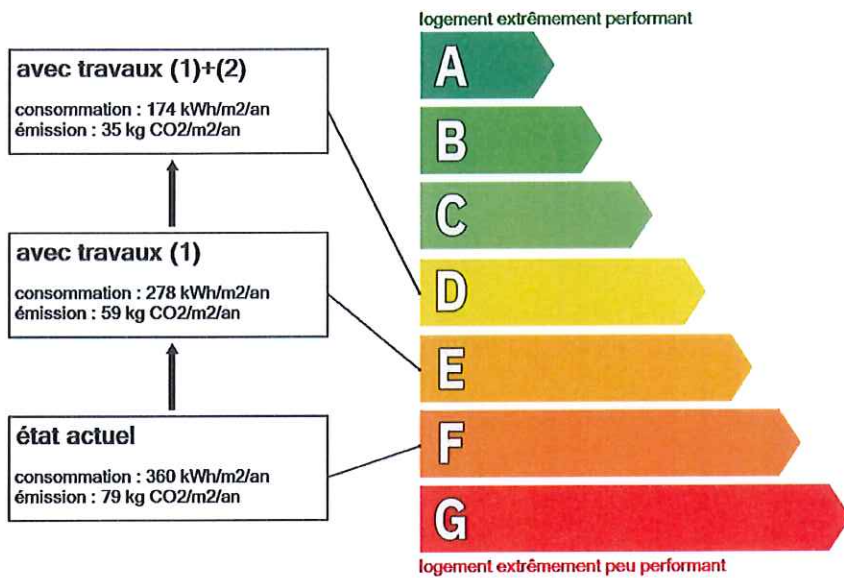
Mise en place de volets isolants. : Les volets roulants sont caractérisés par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé $\geq 0,22 \text{ m}^2 \cdot \text{K} / \text{W}$.

Commentaire:

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : www.faire.gouv.fr/aides-de-financement



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : AnalysImmo DPE 2021 4.1.1

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : 2259E10175160

Syndic Safir IMMO à Tourcoing

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : Section EL n°90, 91 et 92-

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Date de visite du bien : 12/04/2022

Numéro d'immatriculation de la copropriété:









































Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

La configuration de l'appartement ne permet pas de passer en note B, certaines recommandations relèvent de la copropriété ou du gestionnaire de l'immeuble.

généralités	donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Département			59 - Nord
	Altitude		donnée en ligne	43
	Type de bien		observée ou mesurée	Appartement
	Année de construction		valeur estimée	1958
	Surface habitable du logement		observée ou mesurée	70,68
	Surface habitable de l'immeuble		document fourni	147
	Nombre de niveaux du logement		observée ou mesurée	1
	Hauteur moyenne sous plafond		observée ou mesurée	2,39
	Nb. de logements du bâtiment		document fourni	147

enveloppe	donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée	
	Mur Sud	Surface		observée ou mesurée	16,82 m ²
		Matériau mur		observée ou mesurée	Béton banché
		Epaisseur mur		observée ou mesurée	20 cm
		Isolation : oui / non / inconnue		observée ou mesurée	Inconnue
		Bâtiment construit en matériaux anciens		observée ou mesurée	Non
		Inertie		observée ou mesurée	Légère
		Doublage		observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
		Mur Nord	Surface		observée ou mesurée
	Matériau mur			observée ou mesurée	Béton banché
	Epaisseur mur			observée ou mesurée	20 cm
	Isolation : oui / non / inconnue			observée ou mesurée	Inconnue
	Bâtiment construit en matériaux anciens			observée ou mesurée	Non
	Inertie			observée ou mesurée	Légère
	Doublage			observée ou mesurée	connu (plâtre brique bois)
	Fenêtre 1		Surface de baies		observée ou mesurée
		Type de vitrage		observée ou mesurée	Simple vitrage vertical









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Position des baies en flanc de loggia	 observée ou mesurée	Oui
Orientation de la façade	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias
Avancée I	 observée ou mesurée	1,20000004768372 m
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	0,72 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Fenêtre 2	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Position des baies en flanc de loggia	 observée ou mesurée	Oui
Orientation de la façade	 observée ou mesurée	Nord
Type de masque proches	 observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias
Avancée I	 observée ou mesurée	1,20000004768372 m
Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Surface de baies	 observée ou mesurée	1,28 m ²
Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Fenêtre 3	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Position des baies en flanc de loggia	 observée ou mesurée	Oui
Orientation de la façade	 observée ou mesurée	Nord

























Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée		
	Type de masque proches	observée ou mesurée	Baie en fond de balcon ou fond et flanc de loggias	
	Avancée l	observée ou mesurée	1,20000004768372 m	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
Fenêtre 4	Surface de baies	observée ou mesurée	10,5 m ²	
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical	
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non	
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
	Surface de baies	observée ou mesurée	4,41 m ²	
	Fenêtre 5	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non	
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
Positionnement de la menuiserie		observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture		observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
Type volets		observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies		observée ou mesurée	Sud	
Présence de joints		observée ou mesurée	Non	
Surface de baies		observée ou mesurée	2,25 m ²	
Fenêtre 6		Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
		Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)	
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois	
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes	
	Type volets	observée ou mesurée	Sans	
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud	
	Présence de joints	observée ou mesurée	Non	
	Surface de baies	observée ou mesurée	1,87 m ²	
	Fenêtre 7	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
		Epaisseur lame air	observée ou mesurée	16 mm
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non	









































Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$)
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Oui
Porte 1	Type de menuiserie	 observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	 observée ou mesurée	Vitrée <30% simple vitrage
	Surface	 observée ou mesurée	2 m ²
	Présence de joints	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Mur Sud (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	15 m
Linéaire Mur Nord (vers le haut)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,48 m
Linéaire Mur Sud (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	15 m
Linéaire Mur Nord (vers le bas)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Plancher intermédiaire - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,48 m
Linéaire Mur Sud (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,39 m
Linéaire Mur Nord (à gauche du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,39 m
Linéaire Mur Sud (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,39 m
Linéaire Mur Nord (à droite du refend)	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Refend - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	2,39 m
Linéaire Fenêtre 1 Mur Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	4,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 2 Mur Nord	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
3 Mur Nord	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,56 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Fenêtre 4 Mur Sud	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	20 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
Linéaire Fenêtre 5 Mur Sud	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	8,88 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
Linéaire Fenêtre 6 Mur Sud	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6 m
Linéaire Fenêtre 7 Mur Sud	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
Linéaire Porte 1 Mur Nord	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,28 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	10 cm
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur






Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage collectif avec base + appoint
Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard
Surface chauffée	 observée ou mesurée	70,68 m ²
Année d'installation	 observée ou mesurée	2018
Energie utilisée	 observée ou mesurée	Gaz
Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
QP0	 valeur par défaut	0,61 kW
Pn	 document fourni	15000 kW
Rpn	 valeur par défaut	88,53 %
Rpint	 valeur par défaut	86,79 %
Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
Type émetteur	 observée ou mesurée	Plancher chauffant
Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	70,68 m ²
Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central collectif
Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
Type d'installation de chauffage	 observée ou mesurée	Installation de chauffage collectif avec base + appoint
Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard
Surface chauffée	 observée ou mesurée	70,68 m ²
Année d'installation	 observée ou mesurée	2018
Energie utilisée	 observée ou mesurée	Gaz
Présence d'une ventouse	 observée ou mesurée	Non
QP0	 valeur par défaut	0,61 kW
Pn	 document fourni	15000 kW
Rpn	 valeur par défaut	88,53 %
Rpint	 valeur par défaut	86,79 %
Présence d'une veilleuse	 observée ou mesurée	Non
Type émetteur	 observée ou mesurée	Plancher chauffant
Surface chauffée par émetteur	 observée ou mesurée	70,68 m ²
Type de chauffage	 observée ou mesurée	Central
Equipement d'intermittence	 observée ou mesurée	Central collectif
Présence de comptage	 observée ou mesurée	Non
Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard
Type production ECS	 observée ou mesurée	Collectif
Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Oui
Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non
Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Non
Type générateur	 observée ou mesurée	Chaudière standard
Type production ECS	 observée ou mesurée	Collectif
Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Oui

équipements

Chaudière
standard

Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Non
	Type de ventilation	 observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
Ventilation	Année installation	 valeur par défaut	1958
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Oui

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

1 DESIGNATION ET DESCRIPTION DU LOCAL D'HABITATION ET DE SES DEPENDANCES

▪ Localisation du ou des immeubles bâti(s) Type d'immeuble : **Appartement**
Département : **NORD** Date de construction : **1958**
Commune : **TOURCOING (59200)** Année de l'installation : **NC**
Adresse : **12 rue Jean Jaurès**
Lieu-dit / immeuble : **Résidence du Parc** Distributeur d'électricité : **Enedis**
Réf. Cadastre : **Section EL n°90, 91 et 92** Rapport n° : **5827 5827 12.04.22 ELEC**
▪ Désignation et situation du lot de (co)propriété :
Etage : **7ème** La liste des parties du bien n'ayant pu être visitées et leurs justifications se trouvent au paragraphe 9
N° de Lot : **99**

2 IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ Identité du donneur d'ordre
Nom / Prénom : **BANQUE POPULAIRE DU NORD Banque Populaire du Nord**
Tél. : Email :
Adresse : **Direction des Crédits - Service Contentieux 847 avenue de la République 59700 MARCQ-EN-BAROEUL**
▪ Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
Autre le cas échéant (préciser) **Banque**
▪ Identité du propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances :
5827 12 Rue Jean Jaurès 59200 TOURCOING

3 IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR AYANT REALISE L'INTERVENTION ET SIGNE LE RAPPORT

▪ Identité de l'opérateur :
Nom : **DESBUISSON**
Prénom : **victor**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **AXIMO Diagnostics**
Adresse : **237, rue Nationale**
59800 LILLE
N° Siret : **491 206 751 00019**
Désignation de la compagnie d'assurance : **SATEC**
N° de police : **6794707604** date de validité : **31/08/2022**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **I.Cert** , le **27/12/2018** ,
jusqu'au **26/12/2023**
N° de certification : **CPDI2557**

4 RAPPEL DES LIMITES DU CHAMP DE REALISATION DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

5 CONCLUSIONS RELATIVES A L'EVALUATION DES RISQUES POUVANT PORTER ATTEINTE A LA SECURITE DES PERSONNES

Anomalies avérées selon les domaines suivants :

1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.1.3 b)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE n'est pas situé à l'intérieur du logement ou dans un emplacement accessible directement depuis le logement.	Gaine technique PC
B.1.3 i)	Le dispositif assurant la COUPURE D'URGENCE est placé dans une armoire, un tableau, un placard ou une gaine dont la porte est fermée à l'aide d'une clé ou d'un outil.	Gaine technique PC

2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.

Néant

3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.

Néant

4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.

Néant

5827 5827 12.04.22 ELEC

2/7

5. Matériels électriques présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension – Protection mécanique des conducteurs.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.	
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.	

6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.	

Installations particulières :

P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.

Néant

P3. La piscine privée ou le bassin de fontaine

Néant

- (1) Référence des anomalies selon la norme NF C16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la norme NF C16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (*) **Avertissement:** la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

Informations complémentaires :

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a1)	L'ensemble de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b1)	L'ensemble des socles de prise de courant est de type à obturateur.
B.11 c1)	L'ensemble des socles de prise de courant possède un puits de 15mm.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la norme NF C16-600

6 AVERTISSEMENT PARTICULIER

Néant

7 CONCLUSION RELATIVE A L'EVALUATION DES RISQUES RELEVANT DU DEVOIR DE CONSEIL

Néant

Installations ou parties d'installation non couvertes

Les installations ou parties de l'installation cochées ou mentionnées ci-après ne sont pas couvertes par le présent diagnostic, conformément à la norme NF C16-600 :

Le logement étant situé dans un immeuble collectif d'habitation :

- INSTALLATION DE MISE A LA TERRE située dans les parties communes de l'immeuble collectif d'habitation (PRISE DE TERRE, CONDUCTEUR DE TERRE, borne ou barrette principale de terre, LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale, CONDUCTEUR PRINCIPAL DE PROTECTION et la ou les dérivation(s) éventuelle(s) de terre situées en parties communes de l'immeuble d'habitation): existence et caractéristiques;

8 EXPLICITATIONS DETAILLEES RELATIVES AUX RISQUES ENCOURUS

Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées :

<p align="center"><u>Appareil général de commande et de protection</u></p> <p>Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.</p> <p>Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation</u></p> <p>Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique.</p> <p>Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Prise de terre et installation de mise à la terre :</u></p> <p>Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.</p> <p>L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Dispositif de protection contre les surintensités :</u></p> <p>Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts circuits.</p> <p>L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.</p>
<p align="center"><u>Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.</p> <p>Son absence privilégiée, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Conditions particulières les locaux contenant une baignoire ou une douche :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques présentant des risques de contact direct :</u></p> <p>Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :</u></p> <p>Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :</u></p> <p>Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.</p>
<p align="center"><u>Piscine privée ou bassin de fontaine :</u></p> <p>Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.</p> <p>Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.</p>

Etat de l'installation intérieure d'électricité

5827 5827 12.04.22 ELEC

5/7

Informations complémentaires :

Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique....) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

Socles de prise de courant de type à obturateurs :

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum):

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

9 IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

DATE, SIGNATURE ET CACHET

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le 12/04/2022

Date de fin de validité : 20/04/2025

Etat rédigé à LILLE Le 21/04/2022

Nom : DESBUISSON Prénom : victor

AXIMO DIAGNOSTICS
237, rue Nationale 59800 Lille
RCS Lille 491 206 751

CERTIFICAT DE COMPETENCE(S)



Certificat de compétences Diagnosticqueur Immobilier

N° CPDI2557 Version 005

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

Monsieur DESBUISSON Victor

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 17/01/2018 - Date d'expiration : 16/01/2023
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE Individuel Date d'effet : 28/06/2018 - Date d'expiration : 27/06/2023
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 27/12/2013 - Date d'expiration : 26/12/2018
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 27/12/2018 - Date d'expiration : 26/12/2023
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 19/12/2017 - Date d'expiration : 18/12/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Edité à Saint-Grégoire, le 05/12/2018.

* Itinéraires de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations générales de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.
** Itinéraires de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations générales de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 200 personnes ou dans des bâtiments industriels. Itinéraires de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures et des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 28 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation générale de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles edo et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 18 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13

Etat de l'installation intérieure d'électricité

5827 5827 12.04.22 ELEC

717

CADASTRE

Cet immeuble est repris à la matrice cadastrale annexée au présent cahier des conditions de la vente :

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

NUMERO COMMUNAL D19373

RELEVÉ DE PROPRIÉTÉ

TRES 045

ANNEE DE MAJ 2021 DEP DIR 59 1 COM 599 TOURCOING

MD6KVZ DAUBIE/MARC ERNEST CHRISTOPHE

MD6KV2 LHOMME/CEDRIC

Propriétaire/Indivision

324 RTE DE LINSELLES 59250 HALLUIN

Propriétaire/Indivision

324 RTE DE LINSELLES 59250 HALLUIN

PROPRIETES BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES		IDENTIFICATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL				EVALUATION DU LOCAL												
AN SEC N°PLAN	C N° PART VOIRIE	BAT	ENT	NIV N°PORTE	N°INVAR	S M	TAR	AF	LOC	NAT	CAT	RC COM	COLL	NAT	AN	AN	FRACTION	%	TX	COEF	RC	
12 EL	90	2990	A	02	07	02001	0725250	G	599A	C	H	AP	5M	1554	EXO	RET	DEB	RC EXO	EXO	OM	P	1554
	12 RUE JEAN JAURES																					
	001 LOT 0000099																					
	001 LOT 0000248																					
	001 LOT 0000355																					
	R EXO																					
	R IMP																					
	REV IMPOSABLE COM																					
	1554 EUR																					
	R IMP																					
	R EXO																					
	0 EUR																					
	DEP																					
	R IMP																					
	1554 EUR																					
	R IMP																					
	R EXO																					
	0 EUR																					

PROPRIETES NON BATIES

DESIGNATION DES PROPRIETES		EVALUATION				EVALUATION				EVALUATION										
AN SECTION N°PLAN	N°VOIRIE	CODE RIVOLI	N°PARC PRIM	SUF	GR/SS GR	CL	NAT CULT	CA	CONTENANCE	HA	A	REVENU CADASTRAL	COLL	NAT EXO	AN RET	FRACTION EXO	RC	% EXO	TC	LIVRE FONCIER
HA A CA	REV IMPOSABLE	0 EUR	COM	R IMP	0 EUR	0 EUR	R EXO	TAXE AD	R IMP	0 EUR	0 EUR	0 EUR	0 EUR	MAJ	TC	0 EUR	Feuille			
	0																			
	R IMP																			
	0 EUR																			

Source : Direction Générale des Finances Publiques page : 1

ETAT HYPOTHECAIRE

Un état hypothécaire sur publication du commandement est annexé au présent cahier des conditions de la vente.



11194*06
DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire
Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 3233-SD
(01-2020)
@internet-DGFIP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : F 673
Déposée le : 13 MAI 2022
Références du dossier : 549

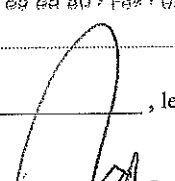
**Demande de renseignements
pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956**

à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des demandes de renseignements hypothécaires et d'information sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

LILLE 3 (216567)

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité¹ : _____
Adresse : _____
ADEKWA-LI
CABINET FONDÉ
"LES NIVES DE LA VILLE"
157 bis Avenue de la République
Courriel² : 59200.MARCO@LILLE3.PF
Tél. : 03 20 65 65 80 - Fax : 03 20 65 65 90
Téléphone : _____
À MARCO EN BAROEUL, le 31 / 3 / 2022
Signature (obligatoire) : 

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État – art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié).
Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Personnes physiques : Personnes morales :	Nom (en majuscules) Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ³	Date et lieu de naissance N° SIREN
1	DAUBIE		MARC ERNEST CHRISTOPHE	12/12/1989 à ROUBAIX
2	LHOMME		CEDRIC	15/03/1987 à CROIX
3				

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État – art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié).
Si le nombre d'immeubles est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite.

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	TOURCOING	SECTION EL n° 90		99
2		SECTION EL n° 91		248
3		SECTION EL n° 92		355
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1^{er} janvier 1956⁴ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : ____ / ____ / ____
- le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? (si oui, cochez la case)

¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.

³ Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. ⁴ Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COÛT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOT-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	3	x 12 € =	36 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ €
		TOTAL =	36 €

MODE DE PAIEMENT
<input type="checkbox"/> Carte bancaire <input type="checkbox"/> Virement <input type="checkbox"/> Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public <input checked="" type="checkbox"/> Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €) <input type="checkbox"/> Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION
<p>Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :</p> <p><input type="checkbox"/> insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles</p> <p><input type="checkbox"/> défaut ou insuffisance de provision</p> <p><input type="checkbox"/> demande non signée et/ou non datée</p> <p><input type="checkbox"/> autre :</p> <p>Le ____ / ____ / ____</p> <p style="text-align: right;"><i>Le comptable des finances publiques, Chef du service de publicité foncière</i></p>

Date : 16/05/2022

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5914P03 2022F673

PERIODE DE CERTIFICATION : du 25/11/2021 au 13/05/2022

REFERENCE DE LA REQUISITION COMPLETEE : 5914P03 2022H23196

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPONSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
599	TOURCOING	EL 90 à EL 92		(A)
				99 (A)
				248 (A)
				355 (A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
LILLE 3**

**CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
59881 LILLE CEDEX 9
Téléphone : 0320956569
Mél. : spf.lille3@dgfip.finances.gouv.fr**

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

F

FINANCES PUBLIQUES

**Maître ADEKWA (CABINET D'AVOCATS)
157 bis Avenue de la Marne
Les Rives de la Marque
59700 MARCQ EN BAROEUL**

CERTIFICAT DE DEPOT DU 04/02/2022 AU 13/05/2022

Date et Numéro de dépôt	Nature et Rédacteur de l'acte	Date de l'acte	Créanciers/Vendeurs/Donateurs/Constituants "Prop.Imm./Contre"/Débiteurs/Acquéreurs/Donataires/Fiduciaires	Numéro d'archivage Provisoire
13/05/2022 D28301	COMMANDEMENT VALANT SAISIE HUI VYNCKIER MARCQ EN BAROEUL	30/03/2022	BANQUE POPULAIRE DU NORD Epx DAUBIE/LHOMME	5914P03 S00048

Le présent certificat des formalités acceptées au dépôt et en instance d'enregistrement au fichier immobilier sur les immeubles individuellement désignés dans la demande de renseignements est délivré en application de l'article 2457 du code civil.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 2 pages y compris le certificat.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
LILLE 3

Demande de renseignements n ° 5914P03 2022F673
déposée le 13/05/2022, par Maître ADEKWA (CABINET D'AVOCATS)

Complémentaire de la demande initiale n ° 2022H23196 portant sur les mêmes immeubles.
Réf. dossier : SAISIE DAUBIE

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

[x] Il n'existe aucune formalité publiée au fichier immobilier informatisé,

- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
du 04/02/2022 au 13/05/2022 (date de dépôt de la demande)

[x] Il n'existe qu'1 formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

A LILLE 3, le 16/05/2022

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Yves SELOSSE

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.



11194*06

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire

Décret n° 55-1350 du 14/10/1955, art. 39

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEN° 3233-SD
(01-2020)
@internet-DGFIP

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° de la demande : 1123196
Déposée le : 03 MARS 2022
Références du dossier : 33645**Demande de renseignements
pour la période à compter du 1^{er} janvier 1956**à souscrire en **DEUX** exemplaires auprès du service de
publicité foncière du lieu de situation des biens pour lesquels
les renseignements sont demandés.
(voir la notice n° 3241-NOT-SD d'aide au remplissage des
demandes de renseignements hypothécaires et d'information
sur les tarifs).

Service de publicité foncière :

LILLE 3 (216567)

IDENTIFICATION ET SIGNATURE DU DEMANDEUR

Identité ¹ :

Adresse :

Courriel ² : ADEKWA - LILLE
CABINET D'AVOCATS
"LES RIVES DE LA MARQUE"
15/15 Avenue de la Marque
59700 MARCQ EN BAROEUL
Téléphone : Tél. : 03 20 65 65 80 - Fax : 03 20 65 65 99À MARCQ EN BAROEUL, le 11 / 2 / 2022

Signature (obligatoire) :

IDENTIFICATION DES PERSONNES (toute erreur ou imprécision dégage la responsabilité de l'État - art. 9 du décret du 04/01/1955 modifié)
Si le nombre de personnes est supérieur à trois, utiliser la feuille de suite

N°	Personnes physiques : Nom (en majuscules) Personnes morales : Dénomination (en majuscules)	Prénom(s) dans l'ordre de l'état civil Siège social ³	Date et lieu de naissance N° SIREN
1	LHOMME	CEDRIC	15/03/1987 à CROIX
2	DAUBIE	MARC ERNEST CHRISTOPHE	12/12/1989 à ROUBAIX
3			

DESIGNATION DES IMMEUBLES (toute erreur dégage la responsabilité de l'État - art. 8-1 et 9 du décret du 04/01/1955 modifié)
Si le nombre d'immeubles est supérieur à cinq, utiliser la feuille de suite

N°	Commune (en majuscules) (arrondissement s'il y a lieu, rue et numéro)	Références cadastrales (préfixe s'il y a lieu, section et numéro)	Numéro de division volumétrique	Numéro de lot de copropriété
1	TOURCOING	SECTION EL n° 90		99
2		SECTION EL n° 91		248
3		SECTION EL n° 92		355
4				
5				

PÉRIODE DE DÉLIVRANCE

CAS GÉNÉRAL

Période allant du 1^{er} janvier 1956⁴ à la date de mise à jour du fichier au jour de réception de la demande, pour les demandes portant uniquement sur des personnes, ou à la date de réception de la demande pour tout autre type de demande.

CAS PARTICULIER

Vous souhaitez une période différente du cas général, veuillez préciser :

- le point de départ (date postérieure au 1^{er} janvier 1956) : ____ / ____ / ____

- le point d'arrivée, au plus tard le ____ / ____ / ____ (uniquement pour les demandes relatives à une ou plusieurs personnes)

Pour une demande portant uniquement sur des immeubles, souhaitez-vous limiter la délivrance à l'information concernant le dernier propriétaire connu ? (si oui, cochez la case)¹ Nom (en majuscules), prénom(s) ou dénomination sociale (en majuscules). ² L'indication du courriel autorise l'administration à vous répondre par courriel.³ Pour les associations ou syndicats, mentionner en outre, la date et le lieu de la déclaration ou du dépôt des statuts. ⁴ Ou date de rénovation du cadastre pour les demandes portant uniquement sur les immeubles.

COUT ET FACTURATION (voir notice n° 3241-NOU-SD)			
	Nombre de personnes ou d'immeubles	Tarif	Total
Tarif des demandes portant sur des personnes ou sur des immeubles	3	x 12 € =	36 €
Tarifs des demandes portant à la fois sur des personnes et des immeubles		12 €	€
- nombre de personnes au-delà de 3 :		x 5 € =	+ €
- nombre d'immeubles au-delà de 5 :		x 2 € =	+ €
Frais d'expédition (2 € ; 0 € si envoi par courriel) :			+ €
		TOTAL =	36 €

MODE DE PAIEMENT

Carte bancaire
 Virement
 Chèque de Banque à l'ordre du Trésor public
 Chèque à l'ordre du Trésor public (pour un montant maximum de 1000 €)
 Numéraire (pour un montant maximum de 300 €)

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Le dépôt de la présente demande est refusé pour le (ou les) motif(s) suivant(s) :

insuffisance de la désignation des personnes et/ou des immeubles
 défaut ou insuffisance de provision
 demande non signée et/ou non datée
 autre :

Le ____ / ____ / ____

*Le comptable des finances publiques,
Chef du service de publicité foncière*



N° d'ordre : 5

date de dépôt : 22/12/2011

références d'enlèvement : 5914P03 2011V4786

Date de l'acte : 13/12/2011

nature de l'acte : **PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS**

N° d'ordre : 6

date de dépôt : 17/02/2020

références d'enlèvement : 5914P03 2020V538

Date de l'acte : 12/02/2020

nature de l'acte : **HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE**

N° d'ordre : 7

date de dépôt : 25/01/2021

références d'enlèvement : 5914P03 2021V273

Date de l'acte : 14/01/2021

nature de l'acte : **HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE de la formalité initiale du 17/02/2020 Sages : 5914P03 Vol 2020V N° 538**

N° d'ordre : 8

date de dépôt : 30/03/2021

références d'enlèvement : 5914P03 2021P2297

Date de l'acte : 19/03/2021

nature de l'acte : **MODIFICATIF D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION**

Date : 04/03/2022

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 5914P03 2022H23196

PERIODE DE CERTIFICATION : du 01/01/1972 au 03/03/2022

IMMEUBLES RETENUS POUR ETABLIR L'ETAT REPOSSE

Code	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot	
599	TOURCOING	EL 90 à EL 92		99	(A)
				248	(A)
				355	(A)

(A) Délivrance des formalités liées à l'assise de la copropriété

FORMALITES PUBLIQUES

N° d'ordre : 1	date de dépôt : 01/09/2002	nature de l'acte : VENTE	références d'enlèvement : 5914P03 2002P5420	Date de l'acte : 02/07/2002
N° d'ordre : 2	date de dépôt : 22/12/2011	nature de l'acte : VENTE	références d'enlèvement : 5914P03 2011 P9204	Date de l'acte : 13/12/2011
N° d'ordre : 3	date de dépôt : 22/12/2011	nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS	références d'enlèvement : 5914P03 2011 V4784	Date de l'acte : 13/12/2011
N° d'ordre : 4	date de dépôt : 22/12/2011	nature de l'acte : HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE	références d'enlèvement : 5914P03 2011 V4785	Date de l'acte : 13/12/2011

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
LILLE 3
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
59881 LILLE CEDEX 9
Téléphone : 0320956569
Mél. : spt.lille3@dgfip.finances.gouv.fr

Maitre ADEKWA (CABINET D'AVOCATS)
157 bis Avenue de la Marne
Les Rives de la Marque
59700 MARCQ EN BAROEUL

Vous trouverez dans la présente transmission :

- > Le récapitulatif des désignations des immeubles et des personnes requises ainsi que celles connues de Fidji pour la délivrance des formalités suivi d'un sommaire des formalités publiées et reportées.
- > La réponse à votre demande de renseignements.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1972 AU 24/11/2021

Disposition n° 1 de la formalité 5914P03 2021P2297 :

Immeubles			
Commune	Désignation Cadastre	Volume	Lot
TOURCOING	EL 90 à EL 92		1 à 368

Complément : Création du lot n°368 issu des parties communes de la copropriété sise à TOURCOING cadastrée EL 90 à 92.
Par suite du modificatif la désignation des lots est 1 à 368 et les fantômes sont désormais exprimés en 20.109èmes.

Dernière page de la réponse à la demande de renseignements qui comporte 22 pages y compris le certificat.

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1972 AU 24/11/2021

Disposition n° 1 de la formalité 5914P03 2021V273 :

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
--------	---------------------------	------------------------------------

COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
--------	---------------------------	------------------------------------

1 DAUBIE

2 LHOMME

12/12/1989

15/03/1987

Immeubles

Prop. Imm/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		HALLUIN	C 60		99
		TOURCOING	EL 90 à EL 92		248
					355

Montant Principal : 133 508,71 EUR
Date extrême d'effet : 09/10/2029

Complément : Hypothèque judiciaire définitive se substituant à l'Hypothèque judiciaire provisoire prise le 17/02/2020 Vol 2020V n°538.
En vertu d'un Jugement rendu le 08/09/2020 par le Tribunal Judiciaire de Lille, signifié le 27/10/2020 (Certificat de Non-Appel du 30/11/2020).

N° d'ordre : 8	Date de dépôt : 30/03/2021	Référence d'enlèvement : 5914P03 2021P2297	Date de l'acte : 19/03/2021
	Nature de l'acte : MODIFICATIF D'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION		
	Rédacteur : NOT LEROY / LILLE		

Disposition n° 1 de la formalité 5914P03 2021P2297 :

Disposants		
Numéro	Désignation des Personnes	Date de Naissance ou N° d'identité

1	SYNDICAT DES CO PROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE DU PARC	
---	---	--

Immeubles

Commune	Désignation Cadastre	Volume	Lot
TOURCOING	EL 90 à EL 92		

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1972 AU 24/11/2021

N° d'ordre : 6	Date de dépôt : 17/02/2020	Référence d'enlèvement : 5914P03 2020V538	Date de l'acte : 12/02/2020
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE PROVISOIRE			
Rédacteur : ME Francis DEFFRENNES / LILLE			
Domicile élu : Au cabinet de Me DEFFRENNES, avocat à LILLE			

Disposition n° 1 de la formalité 5914P03 2020V538 :

Créanciers					
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
	S.A. COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS S.A.				
Propriétaire Immeuble / Contre					
Numéro	Désignation des personnes		Date de Naissance ou N° d'identité		
1	DAUBIE		12/12/1989		
2	LHOMME		15/03/1987		
Immeubles					
Prop. Immu/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		HALLUIN	C 60		
		TOURCOING	EL 90 à EL 92		99 248 355

Montant Principal : 138.332,79 EUR
Date extrême deffet : 17/02/2023

Complément : En vertu d'une ordonnance du juge de l'exécution au Tribunal Judiciaire de LILLE du 30/01/2020 (Art. L511-1 du CPCE).

N° d'ordre : 7	Date de dépôt : 25/01/2021	Référence d'enlèvement : 5914P03 2021V273	Date de l'acte : 14/01/2021
Nature de l'acte : HYPOTHEQUE JUDICIAIRE DEFINITIVE de la formalité initiale du 17/02/2020 Sages : 5914P03 Vol 2020V N° 538			
Rédacteur : ME DEFFRENNES / LILLE			
Domicile élu : Société Thèmes à LILLE			

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1972 AU 24/11/2021

Disposition n° 1 de la formalité 5914P03 2011V4785 : Hypothèque conventionnelle

Immeubles

Prop.Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
	TOURCOING	EL 90 à EL 92		99
				248
				355

Montant Principal : 24.900,00 EUR Accessoires : 4.980,00 EUR Taux d'intérêt : 3,95 %
 Date extrême d'exigibilité : 13/12/2036 Date extrême deffet : 13/12/2037

N° d'ordre : 5	Date de dépôt : 22/12/2011	Référence d'enlèvement : 5914P03 2011V4786	Date de l'acte : 13/12/2011
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS			
Rédacteur : NOT Maître Patrice BEDIEZ / TOURCOING			
Domicile élu : TOURCOING en l'étude			

Disposition n° 1 de la formalité 5914P03 2011V4786 : Privilège de prêteur de deniers

Créanciers			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
	BANQUE POPULAIRE DU NORD	457 506 566	
Propriétaire Immeuble / Contre			
Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité	
1	DAUBIE	12/12/1989	
2	LHOMME	15/03/1987	
Immeubles			
Prop.Imm/Contre Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume
	TOURCOING	EL 90 à EL 92	
			99
			248
			355

Montant Principal : 84.000,00 EUR Accessoires : 16.800,00 EUR Taux d'intérêt : 3,95 %
 Date extrême d'exigibilité : 13/12/2036 Date extrême deffet : 13/12/2037

Disposition n° 1 de la formalité 5914P03 2011V4784 : Privilège de prêteur de deniers

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	BANQUE POPULAIRE DU NORD	457 506 566

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	DAUBIE	12/12/1989
2	L'HOMME	15/03/1987

Immeubles

Prop Immu/Contre	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		TOURCOING	EL 90 à EL 92		99
					248
					355

Montant Principal : 11 000,00 EUR Accessoires : 2 200,00 EUR Taux d'intérêt : 0,00 %
 Date extrême de exigibilité : 13/12/2041 Date extrême d'effet : 13/12/2042

N° d'ordre : 4

Date de dépôt : 22/12/2011

Référence d'enlèvement : 5914P03 2011V4785

Date de l'acte : 13/12/2011

Nature de l'acte : **HYPOTHEQUE CONVENTIONNELLE**
 Rédacteur : NOT Maître Patrice BEDIÉZ / TOURCOING
 Domicile élu : TOURCOING en l'étude

Disposition n° 1 de la formalité 5914P03 2011V4785 : Hypothèque conventionnelle

Créanciers

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
	BANQUE POPULAIRE DU NORD	457 506 566

Propriétaire Immeuble / Contre

Numéro	Désignation des personnes	Date de Naissance ou N° d'identité
1	DAUBIE	12/12/1989
2	L'HOMME	15/03/1987

RELEVÉ DES FORMALITES PUBLIEES DU 01/01/1972 AU 24/11/2021

Disposition n° 1 de la formalité 5914P03 2011P9204 :

Disposant, Donateur

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
2	DESCAMPS	30/01/1956
4	VANHAUWAERT	13/11/1950

Bénéficiaire, Donataire

Numéro	Désignation des personnes	Date de naissance ou N° d'identité
1	DAUBIE	12/12/1989
3	LHOMME	15/03/1987

Immeubles

Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
tous	PI	TOURCOING	EL 90 à EL 92		99 248 355

DI : Droits Indivis CO : Constructions DO : Domanier EM : Emphytéote NI : Nue-propriété en indivision NP : Nue-propriété OT : Autorisation d'occupation temporaire PE : Preneur PI : Indivision en pleine propriété PR : Preneur bail à réhabilitation SO : Sol TE : Tenyer TP : Toute propriété TR : Tréfond UH : Droit d'usage et d'habitation UI : Usufruit en indivision US : Usufruit

Prix / évaluation : 95.000,00 EUR

Complément : Acquéreurs pour moitié chacun.

N° d'ordre : 3	Date de dépôt : 22/12/2011	Référence d'enlèvement : 5914P03 2011V4784	Date de l'acte : 13/12/2011
Nature de l'acte : PRIVILEGE DE PRETEUR DE DENIERS			
Rédacteur : NOT Maître Patrice BEDIEZ / TOURCOING			
Domicile élu : TOURCOING en l'étude			

RELEVÉ DES FORMALITÉS PUBLIÉES DU 01/01/1972 AU 24/11/2021

N° d'ordre : 1	Date de dépôt : 01/08/2002	Référence d'enlèvement : 5914P03 2002P5420	Date de l'acte : 02/07/2002
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : NOT HUET / TOURCOING			

Disposition n° 1 de la formalité 5914P03.2002P5420 :

Disposant, Donateur					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
2.	DUPUIS		06/05/1917		
Bénéficiaire, Donataire					
Numéro	Désignation des personnes		Date de naissance ou N° d'identité		
1	DESCAMPS		30/01/1956		
3	VANHAUWAERT		13/11/1950		
Immeubles					
Bénéficiaires	Droits	Commune	Désignation cadastrale	Volume	Lot
		TOURCOING	EL 90 à EL 92		99
					248
					355

Prix / évaluation : 50.309,00 EUR

N° d'ordre : 2	Date de dépôt : 22/12/2011	Référence d'enlèvement : 5914P03 2011P9204	Date de l'acte : 13/12/2011
Nature de l'acte : VENTE			
Rédacteur : NOT Maître Patrice BEDIEZ / TOURCOING			

II - LOTISSEMENT (Designation des lots ou appartements) (Suite)							A - MITACTIONS SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Suite)		
1	2	3	4	5	6	7	Immeuble totale ou lots	Dates, numeros et nature des formalites	Observations	Immeuble totale ou lots	Dates, numeros et nature des formalites	Observations
353	J	C	1 ^{er}	Barrel	2	PP						
354	C	"	"	" 68	2	FP						
355	C	"	"	" 68	2	FP						
356	C	"	"	" 64	2	PP						
357	C	"	"	" 65	2	PP						
358	C	"	"	" 66	2	PP						
359	C	"	"	" 67	2	PP						
360	C	"	"	" 68	2	PP						
361	C	"	"	" 69	2	PP						
362	C	"	"	" 70	2	PP						
363	C	"	"	" 71	2	PP						
364	C	"	"	" 72	2	PP						
365	C	"	"	" 73	2	PP						
366	C	"	"	" 74	2	PP						
367	C	"	"	" 75	2	PP						

ESTCOP

II - LOTISSEMENT (Définition des lots ou appartements) (Suite)						A - ADAPTATIONS SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Suite)			
1	2	3	4	5	6	7	Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
298	B	B	B	B	2	EP-						
299	B	B	B	B	2	EP-						
300	B	B	B	B	2	EP-						
301	B	B	B	B	2	EP-						
302	B	B	B	B	2	EP-						
303	B	B	B	B	2	EP-						
304	B	B	B	B	2	EP-						
305	B	B	B	B	2	EP-						
306	B	B	B	B	2	EP-						
307	B	B	B	B	2	EP-						
308	B	B	B	B	2	EP-						
309	B	B	B	B	2	EP-						
310	B	B	B	B	2	EP-						
311	B	B	B	B	2	EP-						
312	B	B	B	B	2	EP-						
313	B	B	B	B	2	EP-						
314	B	B	B	B	2	EP-						
315	B	B	B	B	2	EP-						
316	B	B	B	B	2	EP-						
317	B	B	B	B	2	EP-						
318	B	B	B	B	2	EP-						
319	B	B	B	B	2	EP-						
320	B	B	B	B	2	EP-						

4-2003

II - LOTISSEMENT (Designation des lots ou appartements) (Suite)

1	2	3	4	5	6	7	A - MUTATIONS - SERVICES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Suite)		
							Immeuble totalite ou lots	Dates, numeros et nature des formalites	Observations	Immeuble totalite ou lots	Dates, numeros et nature des formalites	Observations
943	J	C	SS	600/62	2	PP						
944		O	SS	" 119	2	PP						
945		C	SS	" 118	2	PP						
946		C	SS	" 111	2	PP						
947		C	SS	" 110	2	PP						
948		C	SS	" 99	2	PP						
949		C	SS	" 99	2	PP						
950		C	SS	" 105	2	PP						
951		C	SS	" 101	2	PP						
952		C	SS	" 91	2	PP						
953		C	SS	" 95	2	PP						
954		C	SS	" 102	2	PP						
955		C	SS	" 103	2	PP						
956		C	SS	" 96	2	PP						
957		C	SS	" 97	2	PP						
958		C	SS	" 108	2	PP						
959		C	SS	" 109	2	PP						
960		O	SS	" 114	4	PP						
961		D	SS	" 115	4	PP						
962		D	SS	" 116	4	PP						
963		D	SS	" 119	4	PP						
964		D	SS	" 118	4	PP						
965		D	SS	" 119	4	PP						
966		D	SS	" 120	4	PP						
967		D	SS	" 121	4	PP						
968		D	SS	" 122	4	PP						
969		D	SS	" 123	4	PP						
970		D	SS	" 124	4	PP						
971		D	SS	" 125	2	PP						
972		D	SS	" 126	2	PP						
973		D	SS	" 135	2	PP						
974		D	SS	" 136	2	PP						
975		D	SS	" 145	2	PP						

SZ0013

COMMUNE : **TOURCOING**
 I - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE
 SECTION : **EL** No du PLAN : **88** RUE : **Jean FAURES**
 III - FORMALITES CONCERNANT L'IMMEUBLE DESIGNÉ EN CONTRE (ou les lots le composant)
 N° **10**

Lotissement du Parc Subit
 FICHE OFFICIELLE
 900
 N O P Q R S T U V W X Y Z
 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9

FICHE GENERALE (suite) 5

II - LOTISSEMENT (Désignation des lots ou appartements)

Modèle B				Renseignements complémentaires	
1	2	3	4	5	6
Numéros	Bâtiment	Escalier	Etage	Nombre de pièces plus ou nature du lot	vingt Millèmes
214	B	SS	code 09	2	PP-
211	B	SS	" 70	2	PP-
213	B	SS	" 63	2	PP-
214	B	SS	" 64	2	PP-
215	B	SS	" 35	2	PP-
216	B	SS	" 36	2	PP-
217	B	SS	" 37	2	PP-
218	B	SS	" 38	2	PP-
219	B	SS	" 33	2	PP-
220	B	SS	" 34	2	PP-
221	B	SS	" 35	2	PP-
222	B	SS	" 36	2	PP-
223	B	SS	" 37	2	PP-
224	B	SS	" 38	2	PP-
225	B	SS	" 39	2	PP-
226	B	SS	" 40	2	PP-
227	B	SS	" 41	2	PP-
228	B	SS	" 42	2	PP-
229	B	SS	" 43	2	PP-
230	B	SS	" 44	2	PP-
231	B	SS	" 45	2	PP-
232	B	SS	" 46	2	PP-
233	B	SS	" 47	2	PP-
234	B	SS	" 48	2	PP-
235	B	SS	" 49	2	PP-
236	B	SS	" 50	2	PP-
237	B	SS	" 51	2	PP-
238	B	SS	" 52	2	PP-
239	B	SS	" 53	2	PP-
240	B	SS	" 54	2	PP-
241	B	SS	" 55	2	PP-

II - LOTISSEMENT (Designation des lots ou appartements) (Suite)

1	2	3	4	5	6	7	A - MUTATIONS			B - CHARGES PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Suite)		
							Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
188	SS A	00001	2	EP-								
189	SS A	" 81	2	EP-								
190	SS A	" 18	2	EP-								
191	SS A	" 19	2	EP-								
192	SS A	" 1	2	EP-								
193	SS A	" 6	2	EP-								
194	SS B	" 48	4	EP-								
195	SS B	" 49	4	EP-								
196	SS B	" 50	4	EP-								
197	SS B	" 51	4	EP-								
198	SS B	" 52	4	EP-								
199	SS B	" 53	4	EP-								
200	SS B	" 54	4	EP-								
201	SS B	" 55	4	EP-								
202	SS B	" 56	4	EP-								
203	SS B	" 57	4	EP-								
204	SS B	" 58	4	EP-								
205	SS B	" 59	2	EP-								
206	SS B	" 60	2	EP-								
207	SS B	" 61	2	EP-								
208	SS B	" 62	2	EP-								
209	SS B	" 63	2	EP-								
210	SS B	" 64	2	EP-								
211	SS B	" 65	2	EP-								
212	SS B	" 66	2	EP-								
213	SS B	" 67	2	EP-								
214	SS B	" 68	2	EP-								
215	SS B	" 69	2	EP-								
216	SS B	" 70	2	EP-								
217	SS B	" 71	2	EP-								
218	SS B	" 72	2	EP-								
219	SS B	" 73	2	EP-								
220	SS B	" 74	2	EP-								

22000

II - LOTISSEMENT (Designation des lots ou appartements) (Suite)					A - MUTATIONS - SERVITUDES ACTIVES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Suite)				
1	2	3	4	5	6	7	Immeuble totale ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeuble totale ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
Numéros	Bâtiment	Escalier	Etage	Nombre de pièces ptes ou nature du lot	vingt Millièmes	Renseignements complémentaires						
133	D	92	4	4	136	EP-						
134	D	92	4	4	136	EP-						
135	D	100	4	4	135	EP-						
136	D	840	3	4	103	EP-						
137	D	12	3	4	116	EP-						
138	D	92	3	4	116	EP-						
139	D	30	3	4	116	EP-						
140	D	43	3	4	116	EP-						
141	D	58	3	4	116	EP-						
142	D	6	3	4	116	EP-						
143	D	30	3	4	116	EP-						
144	D	85	3	4	116	EP-						
145	D	92	3	4	116	EP-						
146	D	105	3	4	116	EP-						
147	A	SS	code 10	2	113	FP-						
148	A	SS	" 11	2	113	FP-						
149	A	SS	" 28	2	113	FP-						
150	A	SS	" 89	2	113	FP-						
151	A	SS	" 16	2	113	FP-						
152	A	SS	" 67	2	113	FP-						
153	A	SS	" 24	2	113	FP-						
154	A	SS	" 35	2	113	FP-						
155	A	SS	" 32	2	113	FP-						
156	A	SS	" 82	2	113	FP-						
157	A	SS	" 85	2	113	FP-						
158	A	SS	" 114	2	113	FP-						
159	A	SS	" 27	2	113	FP-						
160	A	SS	" 26	2	113	FP-						
161	A	SS	" 39	2	113	FP-						
162	A	SS	" 38	2	113	FP-						
163	A	SS	" 11	2	113	EP-						
164	A	SS	" 86	2	113	FP-						
165	A	SS	" 37	2	113	FP-						

22003

II - LOTISSEMENT (Designation des lots ou appartements) (Suite)

1	2	3	4	5	6	7	A - MUTATIONS (SERVITUDES ACTIVES (Suite))			B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Suite)			
							Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	
18	1	B	1 ^{er}	3 pp	114	EP-							
19	1	B	2 ^e	3 "	114	EP-							
20	3	B	10 ^e	3 "	118	EP-							
21	1	C	Rd	5 "	114	EP-							
22	0	1	5 "	118	EP-								
23	0	1	5 "	118	EP-								
24	0	1	5 "	118	EP-								
25	0	1	5 "	118	EP-								
26	0	1	5 "	118	EP-								
27	0	1	5 "	118	EP-								
28	0	1	5 "	118	EP-								
29	0	1	5 "	118	EP-								
30	0	1	5 "	118	EP-								
31	0	1	5 "	118	EP-								
32	0	1	5 "	118	EP-								
33	0	1	5 "	118	EP-								
34	0	1	5 "	118	EP-								
35	0	1	5 "	118	EP-								
36	0	1	5 "	118	EP-								
37	0	1	5 "	118	EP-								
38	0	1	5 "	118	EP-								
39	0	1	5 "	118	EP-								
40	0	1	5 "	118	EP-								
41	0	1	5 "	118	EP-								
42	0	1	5 "	118	EP-								
43	0	1	5 "	118	EP-								
44	0	1	5 "	118	EP-								
45	0	1	5 "	118	EP-								
46	0	1	5 "	118	EP-								
47	0	1	5 "	118	EP-								
48	0	1	5 "	118	EP-								
49	0	1	5 "	118	EP-								
50	0	1	5 "	118	EP-								
51	0	1	5 "	118	EP-								
52	0	1	5 "	118	EP-								
53	0	1	5 "	118	EP-								
54	0	1	5 "	118	EP-								
55	0	1	5 "	118	EP-								
56	0	1	5 "	118	EP-								
57	0	1	5 "	118	EP-								
58	0	1	5 "	118	EP-								
59	0	1	5 "	118	EP-								
60	0	1	5 "	118	EP-								
61	0	1	5 "	118	EP-								
62	0	1	5 "	118	EP-								
63	0	1	5 "	118	EP-								
64	0	1	5 "	118	EP-								
65	0	1	5 "	118	EP-								
66	0	1	5 "	118	EP-								
67	0	1	5 "	118	EP-								
68	0	1	5 "	118	EP-								
69	0	1	5 "	118	EP-								
70	0	1	5 "	118	EP-								
71	0	1	5 "	118	EP-								
72	0	1	5 "	118	EP-								
73	0	1	5 "	118	EP-								
74	0	1	5 "	118	EP-								
75	0	1	5 "	118	EP-								
76	0	1	5 "	118	EP-								
77	0	1	5 "	118	EP-								
78	0	1	5 "	118	EP-								
79	0	1	5 "	118	EP-								
80	0	1	5 "	118	EP-								
81	0	1	5 "	118	EP-								
82	0	1	5 "	118	EP-								
83	0	1	5 "	118	EP-								
84	0	1	5 "	118	EP-								
85	0	1	5 "	118	EP-								
86	0	1	5 "	118	EP-								
87	0	1	5 "	118	EP-								
88	0	1	5 "	118	EP-								
89	0	1	5 "	118	EP-								
90	0	1	5 "	118	EP-								
91	0	1	5 "	118	EP-								
92	0	1	5 "	118	EP-								
93	0	1	5 "	118	EP-								
94	0	1	5 "	118	EP-								
95	0	1	5 "	118	EP-								
96	0	1	5 "	118	EP-								
97	0	1	5 "	118	EP-								
98	0	1	5 "	118	EP-								
99	0	1	5 "	118	EP-								
100	0	1	5 "	118	EP-								
101	0	1	5 "	118	EP-								
102	0	1	5 "	118	EP-								
103	0	1	5 "	118	EP-								
104	0	1	5 "	118	EP-								
105	0	1	5 "	118	EP-								
106	0	1	5 "	118	EP-								
107	0	1	5 "	118	EP-								
108	0	1	5 "	118	EP-								
109	0	1	5 "	118	EP-								
110	0	1	5 "	118	EP-								

2 5914P03 0000135453 000 V

92003

COMMUNE : **TOURCOING**

I - DESIGNATION DE L'IMMEUBLE

Actuellement au **Service Public**

OFFICE PUBLIC D'ETAT

SECTION : **EL** N° du PLAN : **88**

RUE : **JEAN JAURES**

III - FORMALITES CONCERNANT L'IMMEUBLE DESIGNÉ CI-CONTRE (ou les lots le composant)

MN : 20/12/14/16
 Va attestation 15/6/20

FICHE GENERALE (Suite) 2

II - LOTISSEMENT (Désignation des lots ou appartements)

Modèle B						
1	2	3	4	5	6	7
Numéros	Bâtiment	Escalier	Etage	Nombre de pièces pises ou nature du lot	vingt Millèmes	Renseignements complémentaires
56	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
57	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
58	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
59	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
60	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
61	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
62	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
63	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
64	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
65	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
66	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
67	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
68	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
69	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
70	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
71	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
72	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
73	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
74	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
75	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
76	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
77	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
78	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
79	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-
80	B	1	5 ^e	5 p.	181	EP-

A - MUTATIONS			SERVITUDES ACTIVES			B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES		
Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations	Immeuble totalité ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations

II - LOTISSEMENT (Définition des lots ou appartements) (Suite)							A - VENTILATIONS QUANTITATIVES ACTUELLES (Suite)			B - CHARGES, PRIVILEGES ET HYPOTHEQUES (Suite)		
1	2	3	4	5	6	7	Immuable touché ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Préoccupations	Imprévu touché ou lots	Dates, numéros et nature des formalités	Observations
93	1	A	4 ^e	3	445	EP-						
94	1	A	RAC	2	81	EP-						
95	1	A	4 ^e	2	91	EP-						
96	1	A	3 ^e	2	91	EP-						
97	1	A	3 ^e	2	91	EP-						
98	1	A	4 ^e	2	91	EP-						
99	1	A	5 ^e	2	91	EP-						
30	1	A	6 ^e	2	91	EP-						
31	1	A	3 ^e	2	91	EP-						
32	1	A	4 ^e	2	91	EP-						
33	1	A	0 ^e	2	91	EP-						
34	1	A	3 ^e	2	91	EP-						
35	1	A	4 ^e	2	91	EP-						
36	1	A	RAC	2	85	EP-						
37	1	A	4 ^e	2	136	EP-						
38	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
39	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
40	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
41	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
42	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
43	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
44	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
45	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
46	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
47	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
48	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
49	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
50	1	A	1 ^e	2	131	EP-						
51	1	B	3 ^e	5	182	EP-						
52	1	B	3 ^e	5	182	EP-						
53	1	B	4 ^e	5	182	EP-						
54	1	B	4 ^e	5	182	EP-						
55	1	B	5 ^e	5	182	EP-						

02000

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE
LILLE 3

Demande de renseignements n° 5914P03 2022H23196 (89)
déposée le 03/03/2022, par Maître ADEKWA (CABINET D'AVOCATS)

Réf. dossier : HF TOURCOING EL 90, 91, 92

CERTIFICAT

Le Service de la Publicité Foncière certifie le présent document(*) qui contient les éléments suivants:

- Pour la période de publication du 01/01/1972 au 24/11/2021 (date de mise à jour fichier)
 - Il n'existe au fichier Immobilier non informatisé que les seules formalités figurant sur les 14 faces de copies ci-jointes,
 - Il n'existe que les 8 formalités indiquées dans l'état réponse ci-joint,
- Le certificat de dépôt pour la période comprise entre la date de mise à jour du fichier immobilier informatisé et la date de dépôt de la demande :
 - Il n'existe aucune formalité indiquée au registre des dépôts concernant les immeubles requis.

ALLILE3, le 04/03/2022

Pour le Service de la Publicité Foncière,
Le comptable des finances publiques,
Yves SELOSSE

(*) Le nombre de page(s) total figure en fin de document

Les dispositions des articles 38 à 43 de la loi N°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement, un droit d'accès et un droit de rectification.

URBANISME

Une demande de certificat d'urbanisme a été adressée à la Mairie de TOURCOING et sera annexée au présent cahier des conditions de la vente préalablement à la vente.

DROIT DE PREEMPTION DE L'ADMINISTRATION

Il résulte de l'article R 211-28 du Décret du 29-03-76, qu'à compter de l'intervention de plein droit, ou de la création d'une Zone d'Intervention Foncière, toute adjudication, sous une forme quelconque, d'un bien soumis au droit de préemption qui est situé dans cette zone, doit être précédée d'une déclaration du Greffier de la Juridiction, ou du Notaire chargé de procéder à la vente, faisant connaître la date et les modalités de la vente.

Cette déclaration est adressée au Maire, ou, dans le cas visé à l'article 211-16 al.3 au Préfet, **TRENTE JOURS** au moins avant la date fixée pour la vente, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La déclaration fait l'objet des communications et transmissions mentionnées à l'article R 211-18.

Le titulaire du droit de préemption, ou son délégué, dispose d'un délai de **TRENTE JOURS**, à compter de l'adjudication, pour informer le Greffier ou le Notaire de leur décision de se substituer à l'adjudicataire.

La décision par laquelle la Commune, ou l'Etablissement public groupant plusieurs communes, se substitue à l'adjudicataire, est constatée par un arrêté du Maire ou du Président du Groupement et est notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Celle du titulaire du droit de préemption par délégation est notifiée par acte d'huissier de justice.

L'ampliation notifiée ou l'exploit, est annexé au jugement ou à l'acte d'adjudication et publié au service de la publicité foncière en même temps que celui-ci.

La substitution ne peut intervenir qu'au prix de la dernière enchère, ou de la surenchère.

En conséquence, l'adjudication de l'immeuble présentement vendu ne sera prononcée que sous réserve de l'exercice de leur droit de préemption par la Mairie de TOURCOING si celle-ci dispose d'un tel droit.

ETAT CIVIL

Monsieur DAUBIE Marc Ernest Christophe né le 12 décembre 1989 à ROUBAIX et **Monsieur LHOMME Cédric** né le 15 mars 1987 à CROIX marié à Monsieur DAUBIE domiciliés ensemble 324, Route de Linselles – 59250 HALLUIN.

ORIGINE DE PROPRIETE

Le poursuivant déclare qu'il s'en réfère expressément à l'article 717 du Code de procédure Civile, suivant lequel l'adjudication ne transmet à l'adjudicataire d'autres droits à la propriété que ceux appartenant aux saisis.

A titre de simples renseignements, il est ici précisé que :

Acquisition par Monsieur DAUBIE et Monsieur LHOMME chacun pour moitié aux termes d'un acte reçu par Maître Patrice BEDIEZ Notaire à TOURCOING le 13 décembre 2011 publié auprès du service de la publicité foncière de LILLE 3, le 22 décembre 2011 Vol 2011P n° 9204.

NOTA

Les énonciations qui précèdent concernant les noms des parties, la désignation du bien à vendre, l'origine de propriété et autres déclarations, ne sont données ici qu'à titre de simples renseignements, sans recours contre les vendeurs ; elles ne pourront en aucun cas engager la responsabilité de l'Avocat poursuivant la vente, rédacteur du cahier des conditions de la vente.

AUDIENCE ORIENTATION – MISE A PRIX – ADJUDICATION

L'audience d'orientation aura lieu le **Mercredi 05 octobre 2022**

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de : **55 000 €**

Offerte par le poursuivant, outre les clauses et conditions au présent cahier des conditions de vente.

Ainsi fait et rédigé à LILLE par l'Avocat soussigné, le

Philippe VYNCKIER

